

**Concours externe d'accès au grade des Professeurs
de Lycée Professionnel – C.A.P.L.P.**

**Concours d'accès aux fonctions d'enseignement
dans les établissements d'enseignement privé sous contrat
(CAFEP – PLP)**

Section : Arts appliqués

**Session 2011
Rapport du jury**

**Présidente de jury
Madame Gisèle COUPERT**

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Direction générale des ressources humaines

**CONCOURS D'ACCÈS AU CORPS
DES PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL (CA-PLP)**

**SECTION ARTS APPLIQUÉS
Option Design, option Métiers d'Art**

Concours externe

&

**Concours d'accès aux fonctions d'enseignement
dans les établissements d'enseignement privé sous contrat (CAFEP – PLP)**

**Rapport présenté par Madame Gisèle COUPERT
Inspectrice d'Académie, Inspectrice Pédagogique Régionale
Présidente du jury**

2011

CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE

Les rapports de jurys des concours sont définis sous la responsabilité des présidents de jury

SOMMAIRE

	Page
Nature des épreuves	3
Composition du jury 2011	5
Résultats de la session 2011 du concours	8
Présentation générale	10
Épreuves d'admissibilité 2011 option design, option Métiers d'Art	
Epreuve de Synthèse	
Définition de l'épreuve & rapport du jury	20
Epreuve de culture design	
Définition de l'épreuve & rapport du jury	26
Épreuves d'admission 2011 option design et option Métiers d'Art	
Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel	
Définition de l'épreuve & rapport du jury	31
Épreuve sur dossier comportant deux parties :	
Première partie : soutenance de dossier devant le jury d'un dossier réalisé par le candidat dans l'un des domaines de la spécialité préparée, suivie d'un entretien avec le jury. (14 points)	34
Seconde partie : interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable » (6 points)	39
Définition de l'épreuve & rapport du jury	

Pour les deux options les Sujets de l'admissibilité et de l'admission sont en annexe à partir de la page 41

NATURE DES ÉPREUVES *

Les épreuves du concours externe du CAPLP ont été définies dans l'arrêté du 28 décembre 2009 modifié fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement professionnel, paru au journal officiel du 6 janvier 2010. Ce texte a été modifié par l'arrêté du 26 avril 2010.

Nature des épreuves	Durée	Coefficient
<p>Épreuves d'admissibilité</p> <p>1 – Épreuve de Synthèse</p> <p>2 – Épreuve de culture design</p>	<p>5 h</p> <p>5 h</p>	<p>3</p> <p>3</p>
<p>Épreuves d'admission</p> <p>1 – Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Durée des travaux pratiques : • Durée de la préparation de l'exposé : • Durée de l'exposé : • Durée de l'entretien : <p>2 – Épreuve sur dossier comportant deux parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Durée de la préparation : • Durée totale de l'épreuve : <p>Première partie : soutenance de dossier devant le jury d'un dossier réalisé par le candidat dans l'un des domaines de la spécialité préparée, suivie d'un entretien avec le jury. (14 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Durée de la présentation : 20 minutes maximum • Durée de l'entretien avec le jury : 20 minutes <p>Seconde partie : interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable » (6 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Durée de la présentation : 10 minutes • Durée de l'entretien avec le jury : 10 minutes 	<p>6 h</p> <p>4h</p> <p>1h</p> <p>30 mns</p> <p>30 mns</p> <p>2h 30</p> <p>1 h30</p> <p>1h</p> <p>20 mns</p> <p>20 mns</p> <p>10 mns</p> <p>10 mns</p>	<p>3</p> <p>3</p>
<p>- Pour chaque épreuve la définition détaillée est donnée en tête du rapport du jury.</p> <p>- Pour toutes les épreuves, la note zéro est éliminatoire. Lorsqu'une épreuve comporte plusieurs parties, la note zéro obtenue à l'une ou l'autre des parties est éliminatoire.</p>		

RAPPEL :

Dans le cadre des nouveaux concours et depuis la session 2011, il n'y a plus de programme limitatif pour les concours EXTERNES CAPET et CAPLP Arts Appliqués option Design et option Métiers d'Art.

Concernant la seconde partie de l'épreuve d'admission : « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable ». Les candidats sont invités à prendre connaissances de cette compétence, première des dix compétences professionnelles.

Arrêté du 12 mai (journal officiel du 18 juillet 2010) portant définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier.

Professeurs de lycée professionnel

Décret n°92-1189 du 6 novembre 1992 modifié

Statut particulier des professeurs de lycée professionnel

Décret n° 2010-570 du 28 mai 2010

Modification du statut particulier

Certificats exigés des lauréats aux concours :

À compter de la session 2012, en cas de réussite à un concours du second degré, les candidats devront justifier du certificat de compétence en langues de l'enseignement supérieur de deuxième degré (CLES2) ou d'une certification équivalente et du certificat informatique et internet de niveau 2 «enseignant» (C2i2e) ou d'une certification équivalente.

Texte de référence : Arrêté du 31 mai 2010

Arrêté du 4 mai 2011 modificatif

COMPOSITION DU JURY option Design et option Métiers d'Art

(Arrêté du 10 décembre 2010)

Mme Gisèle COUPERT Présidente	Inspectrice d'Académie, Inspectrice Pédagogique Régionale Académie de CRÉTEIL
M. Francis COUNIL Vice Présidente	Inspecteur d'Académie, Inspecteur Pédagogique Régional Académie de NANCY - METZ
M. Christian TORREIMONEIL Vice Président	Inspecteur de l'éducation nationale – enseignement technique, Académie de MONTPELLIER
M. Patrick PERRIER Secrétaire général	Inspecteur de l'éducation nationale – enseignement technique, Académie de LILLE
Mme Sophie-Adelaïde AUSTRUY	Professeur de lycée professionnel, Académie de MONTPELLIER
Mme Elisabeth BASTARDO	Professeur de lycée professionnel, Académie de NICE
M. Olivier BAYLE	Professeur de lycée professionnel, Académie de GRENOBLE
M. Dominique BOISSEL	Inspecteur de l'éducation nationale – enseignement technique, Académie d'AIX - MARSEILLE
M. Jean BOREL	Inspectrice de l'éducation nationale – enseignement technique, Académie de PARIS
M. Etienne BOULARD	Professeur de lycée professionnel, Académie de GRENOBLE
M. Nicolas CAILLEAU	Professeur de lycée professionnel, Académie de VERSAILLES
Mme Camille CARON	Professeur de lycée professionnel, Académie de CRÉTEIL
Mme Virginie CASTELYN	Professeur de lycée professionnel, Académie de NICE
Mme. Sylvie CARON-PARIAUD	Professeur de lycée professionnel Académie de MARSEILLE
M. Olivier CHANTIER	Professeur de lycée technologique Académie de REIMS
M. Jean-Pierre CORDAT	Professeur de lycée professionnel Académie de MONTPELLIER
M ; Charalambos CHARALAMBOUS	Professeur de lycée professionnel Académie de LYON
Mme Laurence CRISEAU	Professeur de lycée professionnel, Académie de LILLE
M. Jean-Charles DARIUS	Professeur de lycée professionnel, domaine professionnel Métiers d'Art, Académie de CRÉTEIL
Mme Agnès DESFLECHES	Professeur de lycée professionnel, Académie de CRÉTEIL
Mme Brigitte DESSON	Professeur de lycée professionnel, domaine professionnel Métiers d'Art, Académie de MONTPELLIER
Mme Isabelle DORSTER JOURDAN	Professeur de lycée professionnel, domaine professionnel Métiers d'Art, Académie de MONTPELLIER
Mme Sophie DREYFUS	Professeur de lycée professionnel, Académie d'ORLÉANS – TOURS
M. Thierry DUCRET	Professeur de lycée professionnel, domaine professionnel Métiers d'Art, Académie de BESANCON
M. Yannick DUFAU	Professeur de lycée professionnel, domaine professionnel Métiers d'Art, Académie de MONTPELLIER
Mme Bernadette DUMONT	Professeur de lycée professionnel, domaine professionnel Métiers d'Art, Académie de MONTPELLIER
M. Bastien DUVAL	Professeur de lycée professionnel, domaine professionnel Métiers d'Art, Académie de BESANCON
Mme Sophie FABRE	Professeur de lycée professionnel, Académie de TOULOUSE
M. Vincent FALQUET	Professeur de lycée professionnel, domaine professionnel Métiers d'Art, Académie de MONTPELLIER

M. Philippe GANNE	Professeur de lycée professionnel, Académie d'AMIENS
M. Brice GARCIN	Professeur de lycée professionnel, Académie de RENNES
M. David GOBBO	Professeur de lycée professionnel, Académie de TOULOUSE
M. Didier GOSELIN	Professeur de lycée professionnel, Académie de GRENOBLE
Mme Nathalie GOURMEN	Professeur de lycée professionnel, domaine professionnel Métiers d'Art Académie de NICE
Mme Catherine GRANDJEAN	Professeur de lycée professionnel, Académie de BESANCON
Mme Halima GUERROUMI	Professeur de lycée professionnel, Académie de CRÉTEIL
M. Thierry HARDOUIN	Professeur de lycée professionnel, Académie de LYON
M. Paul HUBER	Professeur de lycée technologique, Académie de CRÉTEIL
M. Gérard JOSEPH	Professeur de lycée professionnel, domaine professionnel Métiers d'Art Académie de MONTPELLIER
M. Claude LABRE	Professeur de lycée professionnel, Académie de LILLE
Mme Laetitia LAMBOT	Professeur de lycée professionnel, Académie de MONTPELLIER
Mme Josée Anne LANNES	Professeur de lycée professionnel, Académie d'AIX-MARSEILLE
M. André LEFÈVRE	Inspecteur de l'éducation nationale – enseignement technique, Académie d'AMIENS
Mme Isabelle LEMASSON	Inspectrice de l'éducation nationale – enseignement technique, Académie de CRÉTEIL
Mme Nicole LOUBET	Professeur de lycée professionnel, domaine professionnel Métiers d'Art Académie de MONTPELLIER
Mme Tina LUCAS	Professeur de lycée professionnel, Académie de REIMS
Mme Adeline MADURAUD	Professeur de lycée technologique privé sous contrat, Académie de CRÉTEIL
Mme Aurore MAGNIN	Inspecteur de l'éducation nationale – enseignement technique, Académie de LYON
Mme Dominique MASSABUAU	Inspectrice de l'éducation nationale – enseignement technique, Académie de TOULOUSE
Mme Emmanuelle MINGAM	Professeur de lycée professionnel, domaine professionnel Métiers d'Art Académie de CRÉTEIL
M. Lionel MONNIER	Professeur de lycée professionnel, Académie d'AMIENS
M. Fabrice PALAZZI	Professeur de lycée professionnel, Académie de NICE
M. Sébastien PAROUTY	Professeur de lycée professionnel, Académie de LIMOGES
Mme. Lise PEIFFER	Professeur de lycée professionnel, Académie de TOULOUSE
M. Charly PENAUD	Inspecteur de l'éducation nationale – enseignement technique, Académie de CLERMONT- FERRAND
Mme Maryline PENIN	Professeur de lycée professionnel, domaine professionnel Métiers d'Art, Académie de NICE
M. Guillaume PLAT	Professeur de lycée professionnel, domaine professionnel Métiers d'Art, Académie de MONTPELLIER
M. Philippe PONS	Professeur de lycée technologique privé sous contrat, Académie de NANTES
Mme Corinne PONTIEUX	Professeur de lycée professionnel, domaine professionnel Métiers d'Art Académie de CRÉTEIL
Mme Florence RAOULT	Professeur certifié de lycée technologique Académie de CRÉTEIL
Mme. Pascale RECORDA	Professeur de lycée technologique, Académie de REIMS
Mme Catherine SAEZ	Professeur de lycée professionnel, domaine professionnel Métiers d'Art, Académie de MONTPELLIER

Mme. Rachel SANCHEZ
Mme. Cécile SINGH
Mme. Sophie TINLAND

Professeur de lycée professionnel, Académie d'AMENS
Professeur de lycée professionnel, Académie de MONTPELLIER
Professeur de lycée technologique, Académie de LYON

RÉSULTATS DE LA SESSION 2011 DU CONCOURS

Nombre de postes offerts au concours du CAPLP externe option Design	46
Nombre de postes offerts au concours du CAPLP externe option Métiers d'Art	12
Nombre de postes offerts au concours du CAFEP - PLP externe option Design	1
Nombre de postes offerts au concours du CAFEP - PLP externe option Métiers d'Art	9
Nombre de candidats inscrits au concours du CAPLP externe option Design	201
Nombre de candidats inscrits au concours du CAPLP externe option Métiers d'Art	106
Nombre de candidats inscrits au concours du CAFEP - PLP externe option design	33
Nombre de candidats inscrits au concours du CAFEP- PLP externe option Métiers d'Art	20

- **Admissibilité.**

Nombre de candidats au concours du CAPLP externe option design ayant composé	106
Nombre de candidats au concours du CAPLP externe option Métiers d'Art ayant composé	32
Nombre de candidats au concours du CAFEP - PLP externe option Design ayant composé	14
Nombre de candidats au concours du CAFEP- PLP externe option Métiers d'Art ayant composé	6
Nombre de candidats admissibles au concours du CAPLP externe option design	55
Nombre de candidats admissibles au concours du CAPLP externe option Métiers d'Art	14
Nombre de candidats admissibles au concours du CAFEP - PLP externe option design	3
Nombre de candidats admissibles au concours du CAFEP- PLP externe option Métiers d'Art	3

La moyenne générale sur 20 obtenue par les candidats ayant composé en option design est de :

- 07,36 au CAPLP et 08,18 au CAFEP - PLP.

La moyenne générale sur 20 obtenue par les candidats ayant composé en option Métiers d'Art est de :

- 06,84 au CAPLP et 06,25 au CAFEP - PLP

La moyenne générale sur 20 obtenue par les candidats admissibles en option design est de :

- 09,75 au CAPLP et 11,10 pour le CAFEP- PLP

La moyenne générale sur 20 obtenue par les candidats ayant composé en option Métiers d'Art est de :

- 10,59 au CAPLP et 08,50 au CAFEP- PLP

Option Design :

Le premier admissible obtient une moyenne générale sur 20 de :

- 16,50 au CAPLP et de 13 au CAFEP PLP.

Le dernier admissible obtient une moyenne générale sur 20 de :

- 07,00 au CAPLP et de 11,25 au CAFEP PLP.

Option Métiers d'Art :

Le premier admissible obtient une moyenne générale sur 20 de :

- 15,75 au CAPLP et de 09,75 au CAFEP PLP.

Le dernier admissible obtient une moyenne générale sur 20 de :

- 06,00 au CAPLP et de 07,25 au CAFEP PLP.

• Admission

Nombre de candidats admissibles au concours du CAPLP externe option design ayant composé **49**

Nombre de candidats admissibles au concours du CAPLP externe option Métiers d'Art ayant composé **12**

Nombre de candidats admissibles au concours du CAFEP - PLP externe option design ayant composé **5**

Nombre de candidats admissibles au concours du CAFEP – PLP Externe option Métiers d'Art ayant composé **2**

Nombre de candidats admis au concours du CAPLP externe option design **32**

Nombre de candidats admis au concours du CAPLP externe option Métiers d'Art **10**

Nombre de candidats admis au concours du CAFEP - PLP externe option design **1**

Nombre de candidats admis au concours du CAFEP – PLP externe option Métiers d'Art **1**

Les notes globales sur 20 à l'issue du concours vont de :

Pour l'option design de : 05,00 à 15,88 au CAPLP et de 09,75 à 14,25 au CAFEP.

Pour l'option Métiers d'Art de : 06,13 à 15,25 au CAPLP et de 05,00 à 10,00 au CAFEP

La moyenne sur 20 portant sur le total des épreuves d'admission obtenue par les candidats ayant composé en option design est de :

- 10,88 au CAPLP et 11,85 au CAFEP.

La moyenne sur 20 portant sur le total des épreuves d'admission obtenue par les candidats ayant composé en option Métiers d'Art est de :

- 12,06 au CAPLP et 09,38 au CAFEP

La moyenne sur 20 portant sur le total des épreuves d'admission obtenue par les candidats admis à l'option design est de :

- 12,89 au CAPLP et 15,50 au CAFEP.

La moyenne sur 20 portant sur le total des épreuves d'admission obtenue par les candidats admis à l'option Métiers d'Art est de :

- 13,88 au CAPLP et 13 au CAFEP

Bilan de l'admission

Moyenne portant sur le total général (total de l'admissibilité + total de l'admission)

Option DESIGN :

Les 32 candidats admis au CAPLP obtiennent la moyenne générale de : 11,78.

Le candidat admis au CAFEP-PLP obtient la moyenne générale de : 14,25

Option MÉTIERS D'ART :

Les 10 candidats admis au CAPLP obtiennent la moyenne générale de : 12,13

Le candidat admis au CAFEP- PLP obtient la moyenne générale de 11,38

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Cette session 2011 voyait la mise en œuvre des nouveaux concours. Nouvelles épreuves proposées désormais à deux options : option design et option Métiers d'Art.

REMARQUE :

concernant les inscriptions à l'option Métiers d'Art, certains candidats ont sans doute mal interprété les textes officiels quant aux modalités d'inscription. Un faible nombre, de profil arts appliqués, a cru comprendre que s'inscrire à cette option destinait à enseigner les arts appliqués dans une spécialité propre aux Métiers d'Art. Il n'en est rien.

Ces candidats auraient du s'inscrire en option design.

Je précise que s'inscrivent à l'option Métiers d'Art, des candidats qui maîtrisent les savoirs professionnels technique et technologique d'un Métier, dans la perspective d'une réalisation (Ébénisterie – Tapisserie – Céramique – Bijou etc...), et envisagent d'enseigner ces savoirs à de futurs élèves de la voie professionnelle quand il s'agit du CAPLP ou CAFEP – PLP.

Ces concours permettent d'accéder à un professorat.

Aussi l'épreuve intitulée "Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel" d'une durée de 6 heures comprend 4 heures de travaux pratiques, pendant lesquelles le candidat dans un espace professionnel propre à sa spécialité, a libre choix de conduire des explorations, de manipuler, de tester des matières et matériaux pour mieux construire la séquence pédagogique qui lui est demandée au regard d'un niveau de classe et d'un objectif pédagogique imposés.

En aucun cas cet espace temps conduirait à une réalisation complète. Par contre les éléments issus de cette phase de Travaux pratiques sont des supports utilisés par le candidat lors de son oral de leçon face au jury. Ils contribuent à la bonne compréhension de la séquence proposée.

Parmi les candidats qui se sont trompés à l'inscription, certains reçus à l'admissibilité n'ont pas donné suite conscients des difficultés qu'ils seraient susceptibles de rencontrer face à des techniques ignorées, d'autres ont persévéré mais ont abandonné en début d'épreuve.

Ont réussi les candidats qui s'étaient consciemment inscrits dans cette option, s'y étaient préparés et ont su faire preuve de leurs aptitudes.

LES CANDIDATS

OPTION DESIGN :

Cette session 2011 se caractérise par une très forte déperdition de candidats entre l'inscription et les épreuves d'admissibilité. Pour 201 candidats inscrits au CAPLP (ce qui est déjà un chiffre en régression par rapport à la session 2010 où 430 candidats étaient inscrits pour 234 ayant composé), 106 candidats ont composé.

Il en est de même pour le CAFEP-PLP, pour 33 candidats inscrits, 14 sont venus composer. L'an dernier 71 étaient inscrits, 36 étaient venus composer.

On observe donc sensiblement 52% d'érosion au CAPLP et 42% au CAFEP-PLP.

La nouvelle forme du concours en est peut-être un des facteurs, certains candidats ont sans doute préféré attendre une session pour accéder à des informations plus précises sur les épreuves. Pour le privé, un poste ouvert explique sans doute l'érosion.

OPTION MÉTIERS D'ART

Le constat est relativement identique pour cette option. 106 candidats étaient inscrits au CAPLP ; 32 sont venus aux épreuves d'admissibilité. 20 étaient inscrits au CAFEP/PLP 6 sont venus composer.

Il faut donc féliciter les courageux candidats qui ont participé à cette session et qui ont réussi pour s'y être préparés et encourager ceux qui ont obtenu des résultats honorables sans pour autant franchir la barre de l'admission.

L'origine géographique

➤ **option design :**

À cette session 30 académies fournissent des inscriptions pour le public, celles de l'Île de France en plus grande proportion, suivies de près par les académies d'Aix-Marseille - Lille- Montpellier- Caen – Nancy-Metz – Rennes – Strasbourg – Amiens – Rouen- Nice – La Réunion, 6 candidats – La Guadeloupe, 2 candidats – la Guyane, 2 candidats et cette année la Nouvelle Calédonie, 1 candidat, (pour les DOM-TOM ce sont les candidats qui ont composé). Un inscrit en Polynésie Française qui ne s'est pas présenté.

Pour le privé, 16 académies sont représentées avec une faible participation effective. Les académies d'Île de France n'avaient qu'un candidat inscrit qui ne s'est pas présenté aux épreuves.

Les académies suivantes ont fourni des candidats qui ont composé, mais en faible nombre.

Aix-Marseille, 2 – Bordeaux 1 - Clermont-Ferrand, 1 – Lille, 1 – Montpellier 2, Nancy-Metz, 1 – Nantes, 4 – Reims, 1 – Amiens, 1 – La Guadeloupe, 2.

➤ **option Métiers d'Art :**

26 académies ont fourni des inscriptions pour cette session au CAPLP. L'Île de France avec 18 candidats inscrits pour 6 qui ont composé. Suivies de très près par Toulouse 11 inscrits, 10 présents – Lyon et Lille avec 8 inscrits pour seulement 2 à 3 présents – Certaines académies comme, Aix Marseille – Besançon – Clermont – Ferrand - Montpellier, Nancy, Strasbourg, Reims, La Martinique et la Guyane, avaient des inscrits pour aucun présent aux épreuves. Pour les quelques autres académies un très petit effectif de 1 à 3 candidats.

Le privé est présent aux inscriptions avec 14 académies. Aix-Marseille – Caen – Clermont – Grenoble – Lille – Lyon – Poitiers – Toulouse – Nantes – Reims – Amiens – Rouen – La Guadeloupe - L'Île de France. De 1 à 2 candidats inscrits, pour 1 voire 0 candidat présent

Le taux de représentation féminine :

- option Design CAPLP : 152 femmes inscrites pour 82 présentes

49 hommes inscrits pour 30 présents

- option design CAFEP – PLP : 28 femmes inscrites pour 13 présentes

5 hommes inscrits pour 2 présents

Pour cette option dans le public comme dans le privé la participation féminine est toujours plus importante, à noter, on remarque cependant un écart moindre chez les hommes entre inscrits et présents par rapport la précédente session.

- option Métiers d'Art CAPLP : 65 femmes inscrites pour 19 présentes

41 hommes inscrits pour 15 présents

- option Métiers d'Art CAFEP – PLP : 13 femmes inscrites pour 4 présentes

7 hommes inscrits pour 2 présents

Pour cette option l'écart est plus important entre le nombre d'inscrits et le nombre de présents

Les âges :

L'année de naissance varie peu entre inscription et présence aux épreuves option design.

Pour le public, de 1954 à 1988 (me : 1973) avec des effectifs plus importants pour les classes 73 – 77 – 81.

Pour le privé, de 1952 à 1984 (me : 1975) avec un effectif plus important de 1975 à 1984

Pour l'option Métiers d'Art, l'échelle s'étend au CAPLP de 1951 à 1983 avec une participation plus élevée dans les classes 67 – 71 – 80 – 82.

Au CAFEP- PLP de 1965 à 1982 avec un effectif plus important pour les classes 74 – 78 - 80

La formation option design :

Une forte majorité des candidats du public ont un Master, certains un doctorat. Un nombre important de diplômés de classe Niveau I et de diplômés de grandes écoles à BAC+ 5. Une quarantaine de candidats ont un diplôme de niveau III avec 5 ans et plus de pratique professionnelle.

Le privé présente des diplômes postsecondaires 5 ans ou plus des masters, similitude pour les autres titres par rapport au public. Il est à noter cette année une absence de Diplôme National Supérieur des Beaux Arts.

La formation option Métiers d'Art :

Une majorité de candidats du public comme du privé se présentent avec un diplôme postsecondaire 5 ans et plus au grade de Master. Toutefois on observe plus de la moitié des candidats avec une formation de niveau III et 5 ans de pratique professionnelle voire plus.

L'activité :

Pour le public, de loin les plus nombreux, hors les élèves des IUFM qui cette année étaient très faiblement représentés (7 inscrits pour 1 présent) sont les contractuels du second degré (108 inscrits pour 65 présents). Viennent après les vacataires du second degré (11 inscrits pour 7 présents) 16 sans emploi pour 9 présents, 7 cadres du secteur privé pour 3 présents. Une douzaine de maîtres auxiliaires et PLP d'autres disciplines (9 présents). Cette année 11 assistants d'éducation étaient inscrits pour 4 présents.

Le privé, relativement similaire quant aux représentations, en moindre quantité, affiche lui plus de maîtres auxiliaires et contractuels du second degré (14 inscrits pour 10 présents).

Les métiers d'Art publics présentent une très forte représentation en contractuels du second degré de formations initiale et continue. Des artisans et commerçants comme des personnels non titulaires de la fonction publique viennent après dans une proportion de 4 à 7 inscrits pour 2 à 3 qui étaient présents.

Les autres profils professionnels inscrits ne relèvent visiblement pas d'une maîtrise professionnelle dans les spécialités propres aux métiers d'art.

Les RÉSULTATS

- Les épreuves d'admissibilité

Répartition des notes (sur 20).

Épreuve de synthèse, CAPLP option design : les notes sur 20 vont de 0,50 à 17.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	Total	moyenne
effectifs	35	40	21	13	2	111	6,64

*1 copie blanche à cette épreuve.

Moyenne des admissibles : 09,51

Épreuve de Synthèse, CAFEP- PLP option design : les notes sur 20 vont de 1,25 à 12,50

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	Total	moyenne
effectifs	5	6	3	3	0	15	6,98

Moyenne des admissibles : 11,10

Épreuve de synthèse, CAPLP option Métiers d'Art : les notes sur 20 vont de 01,00 à 15.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	Total	moyenne
effectifs	10	13	7	3	0	33	6,04

*1 absent à cette épreuve.

Moyenne des admissibles : 09,37

Épreuve de synthèse, CAFEP- PLP option Métiers d'Art : les notes sur 20 vont de 02,00 à 12,50.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	Total	moyenne
effectifs	2	1	2	1	0	6	7,33

Moyenne des admissibles : 10,83

Épreuve de culture design, CAPLP option design : les notes sur 20 vont de 0,1 à 18,50.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	Total	moyenne
effectifs	12	36	40	12	6	106	8,08

* 5 absents à cette épreuve seule et 1 copie blanche

Moyenne des admissibles : 10,37.

Épreuve de culture design, CAFEP- PLP option design : les notes sur 20 vont de 05,00 à 14.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	total	moyenne
effectifs	0	7	3	4	0	14	9,04

* 1 absent.

Moyenne des admissibles : 10,10

Épreuve de culture design, CAPLP option Métiers d'Art : les notes sur 20 vont de 01,00 à 17.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	total	moyenne
effectifs	5	15	4	7	2	32	7,89

* 1 absent et 1 copie blanche

Moyenne des admissibles : 11,82

Épreuve de culture design, CAFEP-PLP option Métiers d'Art : les notes sur 20 vont de 02,50 à 09

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	total	moyenne
effectifs	1	4	1	0	0	6	5,17

Moyenne des admissibles : 06,16

Option Design : Notes globales pour l'admissibilité en général.

les notes sur 20 vont de 01,00 à 16,50 pour le CAPLP et de 01,00 à 13 pour le CAFEP- PLP.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	total	moyenne
E. CAPLP	32	42	36	9	1	106	07,36
E. CAFEP	1	7	6	1	0	15	08,01

Nombre de candidats admissibles : 55 au CAPLP ; 5 au CAFEP.

Moyenne sur 20 des admissibles : 09,62 au CAPLP ; 11,10 au CAFEP- PLP

Option Métiers d'Art : Notes globales pour l'admissibilité en général.

les notes sur 20 vont de 01,75 à 15,75 pour le CAPLP et de 03,75 à 09,75 pour le CAFEP- PLP.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	total	moyenne
E. CAPLP	5	16	9	1	1	32	07,05
E. CAFEP	2	2	2	0	0	6	06,25

Nombre de candidats admissibles : 14 au CAPLP ; 3 au CAFEP.

Moyenne sur 20 des admissibles : 10,59 au CAPLP ; 08,25 au CAFEP- PLP

- **Les épreuves d'admission**

Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes de lycée professionnel

Option Design :

Les notes vont de 01 à 19 au CAPLP et de 09 à 17 au CAFEP - PLP.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n \leq 20$	total	moyenne
Eff. public	3	13	13	9	11	49	10,35
Eff. privé	1	6	1	0	0	5	13,40

Moyenne des admis : 12,89 au CAPLP

Le candidat reçu au CAFEP – PLP obtient la note de 17 à cette épreuve.

Option Métiers d'Art :

Les notes vont de 01,5 à 17 au CAPLP et de 05 à 10 au CAFEP - PLP.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n \leq 20$	total	moyenne
Eff. public	1	1	3	6	1	12	11,08
Eff. privé	0	1	1	0	0	2	07,5

Moyenne des admis : 12,70 au CAPLP

Le candidat reçu au CAFEP – PLP obtient la note de 10 à cette épreuve.

LES PRESTATIONS :

REMARQUES GÉNÉRALES

(L'analyse des sujets, comme les épreuves orales d'admission, les constats et les recommandations aux candidats sont donnés par les rapporteurs des commissions compétentes pour chaque épreuve).



Concernant les épreuves d'admissibilité option design et option

Métiers d'Art.

Cette session 2011 et ses nouvelles épreuves révèlent d'honorables résultats dans l'ensemble pour les candidats admissibles. Plus d'une moitié des candidats du public un peu moins dans le privé obtiennent des notes dans la fourchette de notes supérieures à 08.

On remarque un petit pourcentage de candidats ayant obtenu de bonnes notes en culture design, mais qui, à l'inverse, ont eu de mauvais résultats à l'épreuve de synthèse à cause d'une faiblesse de la maîtrise technique et une méconnaissance de méthode d'investigation.

Les candidats qui ne franchissent pas l'admissibilité, affichent de faibles notes voire très mauvaises, mais dans une proportion relativement similaire à de précédentes sessions qui révèlent des candidats qui supposent pouvoir répondre à des épreuves de concours sans une sérieuse préparation, ou bien des candidats qui n'ont pas suivi un cursus artistique. Les domaines des Arts-appliqués sont des secteurs de création dont on ne peut inventer ni les contenus, ni les procédés de recherche et d'expression, ni la méthodologie.

Au regard de ce qui précède, les moyennes obtenues par l'ensemble des candidats qui ont composé en option design ne sont guère élevées, notamment en épreuve de synthèse. 06,64 pour le public et 06,98 pour le privé. Pour les Métiers d'Art, 06,04 pour le public et 07,33 pour le privé.

Pour l'épreuve de synthèse la moyenne des admissibles options design est de : 09,51 pour le public, meilleure pour le privé avec 11,10. Pour l'option Métiers d'art : 09,37 pour le public et 10,83 pour le privé.

La culture design affiche pour l'ensemble des candidats ayant composé de faibles résultats. 08,08 pour les candidats du public option design et 09,04 pour le privé.

07,89 pour les candidats du public option Métiers d'art et 05,17 pour le privé

La moyenne des admissibles pour cette épreuve de culture design est de : 10,37 pour le public et de 10,10 pour le privé en option design. De 11,82 pour le public de l'option Métiers d'Art, mais mauvaise pour le privé avec 06,16.

RAPPEL

L'épreuve de Synthèse : Durée 5 heures Coefficient 3

Cette épreuve vérifie la capacité du candidat à engager une démarche méthodologique soutenue par de solides connaissances. Cette question de la synthèse touche au plus près la démarche de conception, mais pour autant n'est pas à assimiler à la démarche répondant à un « mini projet ».

La méthode mise en œuvre est naturellement soutenue par une aisance à employer un langage graphique d'analyse, de recherche et de communication.

Le rapport de cette épreuve invite les candidats à réfléchir sur les attentes propres à la notion de synthèse et à acquérir une réelle méthodologie. Il n'existe pas une méthode type mais des choix à opérer quant à ceux que le candidat évalue comme la plus adaptée au sujet.

Chaque élément du sujet (texte, documents iconographiques, critères d'évaluation) livre des informations et doit être lu et envisagé comme indice sur la façon d'aborder, de traiter le sujet.

Les rapporteurs de l'épreuve de synthèse ont eu pour souci de bâtir leurs conseils et recommandations autour de trois éléments importants :

- L'analyse et l'investigation
- La démarche de conception
- La communication visuelle

ceci pour permettre aux candidats de se préparer efficacement et sereinement à cette épreuve en en cernant plus clairement les enjeux.

L'épreuve de Culture Design : Durée 5 heures Coefficient 3

Le « *programme limitatif* », qui exigeait annuellement la lecture, si possible attentive et critique d'une cinquantaine d'ouvrages de fond est remplacé par les « programmes des brevets de techniciens supérieurs », ceux des « classes de second cycle du second degré correspondantes, traités au niveau licence ».

Ceci signifie que la culture est réputée acquise et que se jouera ici la capacité, non pas à en témoigner par une plate restitution mais, au-delà, à engager la mise en problème d'une réelle « culture design ».

Le sujet de cette session comportait une planche de documents iconographiques. Trois pièces de mobilier stylistiquement très contrastés, accompagnés d'une demande concernant une analyse des productions au travers d'une contextualisation, d'une mise en relation et d'une réflexion critique étayée par des exemples puisés dans d'autres domaines de référence.

- Une table aux pieds entrecroisés, fin XVII^e siècle. Bois sculpté, doré et marbre (anonyme)
- Tabourets de la gamme cryptogramme, 1968, Mousse polyuréthane, jersey, polyester laqué, Roger TALLON
- Tabouret "Mister Knorr", 2009, porcelaine or, finition brillante, Philippe STARCK.

L'analyse des documents confrontés à la demande pouvait permettre aux candidats la construction d'un commentaire ouvert montrant l'étendue et la précision de références ainsi que la diversité des domaines desquels elles étaient issues.

L'identité des mobiliers présentés pouvait permettre de les resituer dans leur contexte historique, social, économique, et d'aborder l'évolution des matériaux et des techniques dans leur contexte artistique. Ces productions issues des XVII^e – XX^e et XXI^e siècles favorisaient un développement des contextes politiques.

Le transfert de ces objets à d'autres domaines de références pour répondre à la demande n'a pas toujours été un exercice aisé pour de nombreux candidats.

Ce sujet innovant dans sa forme, son contenu et sa demande, proposé à un public en principe concerné, pouvait nourrir l'espoir des correcteurs de lire des copies intéressantes, reflets d'une curiosité certaine et de la culture requise à ce niveau de concours.

Le développement de la réflexion pouvait s'appuyer sur des exemples précis, puisés dans les nombreuses créations présentes dans les ouvrages spécialisés des domaines du design, ou bien de créations archétypes incontournables. Trop de candidats se sont uniquement polarisés sur l'objet représenté en oubliant de le situer dans un contexte spatial permettant d'apporter des informations et références dans d'autres domaines. Certains n'ont pas senti le besoin de parler de la relation forme/matériau/fonction, sans doute trop évidente ! Aussi la dimension technique et technologique était trop rarement présente dans les devoirs.

Hélas, situation déjà rencontrée lors de précédente session, la platitude de certaines copies empreintes d'un discours banal interroge sur les capacités mêmes du futur enseignant à engager une réflexion sur le sujet avec un public d'élèves. Peu de candidats s'engagent dans leurs propos, qui tournent très rapidement en rond quand ces derniers s'enlisent dans des descriptions sans fin ou idée reçue au point de se demander s'ils se sentent concernés par le sujet.

Les auteurs des meilleures copies attestent très rapidement d'un réel intérêt pour le sujet, révèlent de la curiosité et des connaissances dans les différents domaines de création. Ils font preuve d'une réflexion approfondie, d'un réel engagement du propos, nourris de références précises.

Les futurs candidats sont invités à lire avec attention les conseils des rapporteurs d'épreuve pour se préparer efficacement à la prochaine session.



Concernant les épreuves d'admission option design et option

Métiers d'Art.

Présentation d'une séquence (dans laquelle le candidat propose une leçon) en relation avec les programmes des lycées professionnels ; niveaux CAP- BAC PRO - BMA

Durée : travaux pratiques : quatre heures ; préparation de l'exposé : une heure ; exposé : trente minutes ; entretien : trente minutes ; coefficient 3.

Sujets en annexes

Cette épreuve de Leçon, nouvelle pour les deux options à cette session, représente un exercice sans filet, dans la mesure où les candidats n'avaient pas de repère au regard d'épreuves antérieures. Ceci nécessitait inévitablement un engagement et une forte implication pédagogique à l'issue des travaux pratiques. Ce en réponse au sujet à traiter. Cette épreuve a très nettement mis en évidence des candidats, futurs pédagogues, qui ont su faire la démonstration de leur intérêt pour les élèves en usant de leur connaissances pour mettre en cohérence les choix et moyens pédagogiques au regard de l'objectif et niveau de classe imposés par le sujet.

Le jury a très rapidement distingué les candidats qui s'étaient préparés à cette épreuve en commençant leur préparation au concours par une lecture assidue, comprise et intégrée des programmes propres aux formations et diplômes de la voie professionnelle.

Ces derniers ont ainsi pu bâtir une séquence qui permette bien de transmettre des savoirs avec des moyens adaptés et non d'occuper des élèves avec des activités dépourvues de sens.

Certains candidats ont eu la curiosité de se rendre dans un lycée professionnel, pour mieux cerner la relation entre programmes, pratiques pédagogiques et objectifs de formation.

À l'inverse les candidats qui n'atteignent pas la moyenne à cette épreuve n'ont pas su se projeter dans la posture du futur enseignant en se posant les questions les plus évidentes.

Exemples :

- Qu'est-ce que je désire apprendre à l'élève ? (Quels apports théoriques ? Pourquoi ? Que saura t-il en fin de séquence qu'il ne savait avant ?)
- Quel intérêt présente l'exercice pour l'élève ? (Quelle(s) relation(s) avec l'enseignement professionnel ? Quelle autonomie ?).
- Quel dispositif imaginer ? (Quelle part de sensible, de liberté ? Comment amener l'élève à qualifier sa production ? Quelles logiques de création, de conception, de mise en forme ?).
- Quels outils ou moyens lui permettront de répondre correctement à la demande ? (Quels outils d'analyse ? Quels supports iconographiques, textuels... ? Quelle méthodologie ?).
- Qu'est-ce que j'évalue ? Comment et pourquoi ? (Vocabulaire spécifique nécessaire à l'établissement des critères).

Précision pour l'option Métiers d'Art.

Les jurys constitués pour chaque spécialité ont pour chacune un membre du domaine professionnel et un membre du domaine artistique .Les candidats sont invités à réaliser leurs travaux pratiques dans un environnement professionnel (atelier de l'établissement centre de concours). Ils disposent de la matière d'œuvre nécessaire et des machines spécifiques et doivent se munir de leurs outillages en fonction de leur spécialité.

Aussi il est rappelé et vivement conseillé aux candidats de maîtriser la spécialité Métiers d'Art pour laquelle ils vont composer à l'épreuve de leçon. Le jury a été particulièrement surpris de voir à cette épreuve des candidats qui ne maîtrisaient aucun des savoirs techniques et technologiques pas plus que le vocabulaire spécifique.

Les lauréats de l'option Métiers d'Art ont su faire la démonstration, dans l'espace des quatre heures de travaux pratiques, de leurs compétences à transmettre des savoirs "faire et être" à partir de leurs explorations, essais et échantillons, supports sous forme d'éléments de pièces restreintes à partir desquelles ils ont bâti leur séquence et préparé de manière cohérente et construite leur oral de leçon d'une heure.

Concernant les deux options :

Dans l'échange avec le jury, le candidat, par son écoute et sa réactivité, doit témoigner de sa capacité à prendre tout le recul nécessaire pour établir une communication riche et constructive permettant de bien préciser ses intentions pédagogiques. Ce questionnement lors de l'entretien peut aussi l'amener à reconsidérer certains aspects de sa séquence et des éléments qu'il présente.

La structuration et l'argumentation du propos, servies par un vocabulaire adapté aux arts appliqués, comme aux métiers d'art, la fluidité du discours et la pertinence du vocabulaire utilisé ont été des éléments-clés de la réussite de cette épreuve.

Les bons candidats ont eu une attitude positive favorable à l'écoute et ont démontré de réelles aptitudes au dialogue.

Rappel :

Cette nouvelle épreuve a pour but d'évaluer la projection professionnelle du candidat, La motivation de ce dernier doit être affirmée et étayée par une réelle réflexion sur la profession d'enseignant, c'est-à-dire la transmission des savoirs avec des outils, des moyens, variés et adéquats.

Les candidats sont invités à lire avec attention les remarques et conseils formulés par les rapporteurs de l'épreuve.

Epreuve sur dossier

Le candidat se présente devant le jury pour soutenir un dossier réalisé par lui-même dans l'un des domaines de la spécialité préparée, suivi d'un entretien avec le jury. (14 points)

Durée de la présentation : 20 minutes maximum

Durée de l'entretien avec le jury : 20 minutes

Réglementation de l'épreuve en tête des constats et conseils donnés par les rapporteurs

Le candidat a libre cours de présenter un problème d'actualité portant sur le domaine de la création en design ou en Métiers d'art. La présentation doit en être construite et suffisamment claire pour mettre en évidence les questionnements qu'il suscite afin de dégager les points remarquables et caractéristiques des domaines disciplinaires concernés. Le contenu du dossier mis en valeur doit permettre au candidat d'en dégager une réflexion pédagogique conduisant à des exploitations possibles qui fassent sens.

Le sujet du dossier est relatif à une production destinée à être fabriquée en petite, moyenne ou grande série ou en pièce unique. Il s'appuie sur une situation rencontrée en milieu professionnel et résultant d'une recherche personnelle. Son contenu est susceptible d'être utilisé pour une application pédagogique en lycée professionnel.

Les résultats de cette partie d'épreuve affichent pour les deux options des moyennes honorables **sur 14**.

De 07,69 /14 pour le public design, de 06,90/14 pour le privé design.

De 08,79 /14 pour le public Métiers d'art et de 07,75 /14 pour le privé Métiers d'art.

L'ensemble des dossiers pour l'ensemble de ces candidats présentaient des démarches construites qui répondaient à une problématique clairement identifiée. Les propositions pédagogiques qui en résultaient faisaient sens en écho aux programmes des formations en lycée professionnel. Cela atteste que ces candidats ce sont préparés avec sérieux. Nous les en félicitons.

En revanche les dossiers très moyens, voire mauvais se caractérisaient par des compilations de documents entrecoupés de croquis ne révélant pas de propositions inscrites dans l'actualité de création. Laissant même supposer une absence de connaissance dans le domaine du design comme des métiers d'art. De ce fait la réflexion pédagogique était pauvre, inadaptée voire absente.

Les constats et conseils établis par les rapporteurs d'épreuve seront précieux pour les futurs candidats. Je les engage à les lire avec attention.

- **Seconde partie : Interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable » (6 points)**

Durée de la présentation : 10 minutes

Durée de l'entretien avec le jury : 10 minutes

Le candidat répond pendant dix minutes à une question, à partir d'un document qui lui a été remis au début de l'épreuve, question pour laquelle il a préparé les éléments de réponse durant le temps de préparation de l'épreuve. La question et le document portent sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes définies, pour la compétence désignée ci-dessus, dans le point 1 des dix compétences, de l'arrêté du 12 mai 2010 portant définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentaliste et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier.

Il est fortement conseillé de connaître les textes officiels (programmes, missions de l'enseignant) et de l'institution pour correspondre aux exigences de la discipline et du métier d'enseignant.

L'ensemble des résultats à cette seconde partie d'épreuve, pour le public et le privé à l'option design, comme à l'option Métiers d'art, **évalués sur 6** est au dessus de la moyenne. Les candidats se sont préparés avec sérieux à cette épreuve, nombre d'entre eux ont fait preuve d'une bonne connaissance des textes qui régissent l'ensemble du système éducatif et des capacités à les mettre en œuvre par des attitudes professionnelles de circonstance.

Les membres du jury et rapporteurs d'épreuves par leurs constats et conseils avisés se sont attachés à expliciter et définir concrètement les exigences attendues de ces nouvelles épreuves, leurs impulsions, les méthodes de préparation qu'ils proposent ouvrent à des pistes de réflexion. Leur travail constitue un réel outil de préparation pour les futurs candidats qui doivent s'en emparer pour mieux percevoir les attendus du concours au travers de ses deux options bien spécifiques. Le métier d'enseignant, en perpétuelle évolution, nécessite une veille permanente. L'enseignant doit être conscient et aguerri face aux innovations dans les domaines de la création.

J'encourage tous les candidats à construire une préparation efficace, enrichissante et fertile pour une pratique motivée d'un enseignement cohérent des arts appliqués et des métiers d'art vis-à-vis de publics diversifiés.

Je remercie très sincèrement les différents membres de jury et les rapporteurs pour leur attachement à produire des écrits efficaces, reflets de fines observations pendant les corrections et les oraux d'épreuves.

Cette grande première était particulièrement intéressante et passionnante à vivre pour les membres de jurys très investis dans leur mission. Ils ont participé avec concentration, sérieux et enthousiasme au bon déroulement du concours et à son avenir prometteur.

Je remercie, tout particulièrement, pour l'option Métiers d'Art les inspecteurs, les chefs d'établissement et les chefs des travaux qui sur différentes académies et en fonction des spécialités, ont accueilli les candidats à l'épreuve d'admission de ce concours. Leur disponibilité, leur réactivité et grande gentillesse ont contribué à une bonne mise en œuvre de cette épreuve sur les plateformes techniques des établissements concernés

Il faut féliciter les lauréats de cette première session et encourager les futurs candidats des deux options à se préparer sereinement ; mes vœux de réussite les accompagnent.

Gisèle COUPERT IA IPR

Présidente du Jury

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

Les épreuves des concours de l'agrégation, du CAPES, du CAPEPS, du CAPET, du CAPLP et de CPE ont été définies dans des arrêtés du 28 décembre 2009 modifiés fixant les modalités d'organisation des concours parus au journal officiel du 6 janvier 2010.

Les candidats aux concours de l'enseignement privé subissent les mêmes épreuves que les candidats des concours correspondant de l'enseignement public.

ÉPREUVE DE SYNTHÈSE

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

Durée 5 heures Coefficient 3

L'épreuve a pour objectif de vérifier que le candidat est capable de mobiliser l'ensemble de ses connaissances en vue d'engager une démarche méthodologique mettant en question les dimensions esthétique, technique, économique, sociologique dans un processus de conception en design ou en métiers d'art, à partir d'une étude de cas, en utilisant les moyens graphiques spécifiques et en justifiant ses choix..

Rapport coordonné par : Monsieur Jean BOREL assisté de :

Mesdames Sophie FABRE, Sylvie CARON- PARIAUD, Monsieur Lionel MONNIER

Membres de la Commission Mesdames et Messieurs :

Jean BOREL - Etienne BOULARD – Nicolas CAILLEAU – Sophie CARON- PARIAUD – Olivier CHANTIER – Sophie FABRE – Sandrine FERREIRA – David GOBBO – Didier GOSSELIN – Catherine GRANDJEAN – Halima GUERROUMI – Thierry HARDOUIN – Tina LUCAS - Dominique MASSABUAU – Lionel MONNIER – Fabrice PALAZZI – Lise PEIFFER – Florence RAOULT – Cécile SINGH.

Sujet en annexe

SPÉCIFICITÉ DE L'ÉPREUVE

L'épreuve de synthèse s'appuie sur un sujet développant une thématique et présentant une documentation iconographique. Il s'agit, à partir d'une étude de la documentation, de développer un processus de conception. Aussi la réponse attendue est-elle un enchaînement organisé d'analyses, d'investigations et de recherches de propositions. L'ensemble des démarches est présenté exclusivement sous la forme de planches de format A 3 paginées et demande l'utilisation simultanée des deux moyens de communication : l'écrit et l'expression graphique.

On distingue donc deux phases articulées entre elles : l'analyse et l'investigation, d'une part, et la démarche de conception, d'autre part.

L'analyse et l'investigation

L'objectif est de rendre compte, sous la forme d'une étude de cas, des spécificités des productions d'Arts-appliqués proposées par le sujet.

Il convient de produire une analyse formelle, technique et sémantique des documents, construite autour de la thématique proposée par le sujet et nourrie de références personnelles et argumentées. Il ne s'agit pas de rester à l'état de constat. Il est nécessaire d'opérer des « choix intentionnels » à partir de la confrontation des informations fournies afin de dégager des axes d'analyse.

Une synthèse termine l'analyse, permettant une articulation avec les hypothèses de recherche.

Lors de cette phase, le jury apprécie la rigueur de l'approche méthodologique, la justesse des notions dégagées et les connaissances dans les différents domaines des Arts-appliqués. Il évalue la capacité du candidat à s'interroger et à poser et exprimer une réflexion, ce qui demande notamment de préciser les enjeux, d'identifier les contraintes et de porter un regard critique

La démarche de conception

L'objectif est de développer un processus de conception en exploitant les résultats de l'analyse et en réponse à la thématique du sujet.

Il est attendu des propositions de réalisations cohérentes. Cette recherche s'effectue dans un des domaines du design ou des métiers d'art et demande à être contextualisée.

Les recherches utilisent des techniques de communication spécifiques (schémas légendés, croquis, rough...)

Lors de cette phase, le jury apprécie la capacité du candidat à traduire formellement ses intentions, à faire preuve d'engagement (parti pris) par des propositions originales, diversifiées, cohérentes et inscrites dans des préoccupations contemporaines. Il évalue la capacité du candidat à développer une démarche issue de l'analyse, à la situer dans un contexte et à justifier ses choix.

La communication visuelle

La communication visuelle doit structurer et soutenir la démarche en respectant les principes simples de composition, de hiérarchisation des informations et de mise en page. Aussi, l'organisation des planches, l'équilibre texte/dessin, la qualité des procédés de traduction et d'interprétations graphiques, ainsi que le soin sont à considérer.

Le jury attend une certaine diversité ainsi qu'une maîtrise des moyens plastiques et graphiques utilisés. Ceux-ci restant au service du propos et de la démonstration.

SPECIFICITE DU SUJET

L'énoncé du sujet

Il propose une thématique : " *Standard/non-standard*".

Il présente une documentation, constituée de quatre ensembles de visuels situés dans les trois domaines des Arts-appliqués : l'espace, le produit et la communication.

Il définit une demande qui décrit les phases d'analyse et de conception, liées entre elles et articulées autour de la thématique :

- l'analyse doit porter une attention particulière aux « enjeux » et aux « contraintes » ayant accompagné la « conception » et la « réalisation » des productions proposées ;
- les recherches doivent exploiter « tout ou partie » des résultats de l'analyse, être contextualisées et s'inscrire dans un des domaines d'application suivants : la communication visuelle et audiovisuelle, l'espace et l'environnement, la mode et le textile, le produit...

Il précise des critères d'évaluation :

- Rigueur de la démarche d'analyse.
Soit :
 - la prise en compte de la thématique ;
 - la mise en évidence des relations formelles, techniques, fonctionnelles et symboliques ;
 - la définition des enjeux (socioculturels, économiques, environnementaux...);
 - l'émergence de notions, de concepts.

- Précision et justesse de l'investigation.
 - Soit :
 - *l'ouverture à d'autres références ;*
 - *l'articulation avec la démarche de conception*
 - *l'identification d'axes de recherche.*

- Validité du processus de recherche.
 - Soit :
 - *l'exploitation raisonnée de l'analyse,*
 - *la détermination d'un domaine*
 - *l'adéquation avec la thématique*
 - *la diversité des axes de recherche*
 - *la pertinence et la faisabilité des solutions retenues.*

- Lisibilité et qualité de l'expression graphique.
 - Soit :
 - *La hiérarchisation des informations ;*
 - *la composition des planches ;*
 - *la valeur communicante des croquis, des textes et de leur association ;*
 - *la qualité et la cohérence graphique.*

Les attentes

Se rapportant à l'analyse et à l'investigation

Le nombre important de références proposées par le sujet doit permettre de multiplier les lectures et d'adopter des points de vue personnels en écho aux notions sous-tendues.

Il est attendu la prise en compte de l'ensemble des productions d'Arts-appliqués présentées et de leurs spécificités :

- l'utilisateur acteur dans le processus de réalisation,
- l'utilisation d'un phénomène physique comme outil de création,
- l'intervention sur l'existant,
- les oppositions rigidité/fluidité, évolutif/fixe, éphémère/pérenne, aléatoire/définie...
- ...

Ces notions doivent être abordées en cohérence avec celles, induites par la thématique standard/ non standard comme :

- le recyclage
- les couples : unique/sériel, artisanal/industriel, individuel/collectif, simplicité/complexité...
- ...

De nombreuses références sont possibles pour nourrir le propos :

- la "Clinique des objets" des 5-5 Designers ;
- l'agence d'architecture Coop Himmelb(l)au ;
- les œuvres de Gaetano Pesce ;

- le design DIY (Do It Yourself) avec notamment le fauteuil « Do Hit Chair » de Marijn van der Poll (cube de métal à déformer soi-même) ;
- l'étagère « Bookworm » de Ron Arad ;
- le design de récupération (les frères Campana, Design PO...) ;
- Matali Crasset et son fauteuil modulable ;
- ...

Se rapportant au processus de recherche

L'analyse et l'investigation posent les bases d'une recherche de propositions qui doivent en être le prolongement évident et logique.

Il est attendu l'expression d'intentions conceptuelles ou réalistes sous la forme de croquis, d'ébauches, d'annotations graphiques. Il est nécessaire d'établir un cahier des charges afin de situer le projet et de trouver des solutions originales, spécifiques et adaptées.

Ces intentions permettent de conduire plusieurs hypothèses de recherche qui amènent au choix et au développement d'une proposition d'objet, d'un ensemble d'objets ou d'un environnement, ancrée dans un des domaines proposés par le sujet.

Un contexte ou un domaine d'application demande à être précisé. Cette précision peut trouver un ancrage dans l'actualité et l'étude de nos modes de vie.

BILAN

Se rapportant à l'analyse

Les candidats qui ont compris la démarche d'analyse ont su dépasser le stade de l'approche formelle en se fondant sur la mise en relation des documents. Ils ont prédéfini des enjeux issus des différentes productions d'Arts-appliqués proposées et de la thématique, leur permettant ainsi d'axer leur réflexion dans une logique de progrès, dénotant une grande capacité d'ouverture.

Malheureusement l'analyse reste souvent trop descriptive en se limitant à une dénotation plastique des documents (forme, couleur, matière), voire à une reproduction formelle systématique, sans recoupement et sans questionnement sur leurs similitudes et/ou leurs différences. Ces informations uniquement descriptives ne révèlent pas la qualité de lecture du candidat. Il en résulte alors une absence de conceptualisation, ainsi qu'un manque de notions ré exploitables dans une démarche de recherches.

Se rapportant à l'investigation :

Les meilleures copies savent mettre en évidence les enjeux socioculturels des créations proposées et nourrir leurs propos de références précises adaptées à la thématique.

Malheureusement, il faut parfois constater un manque de culture générale, plus particulièrement dans les champs des Arts-appliqués. Les références sont alors peu nombreuses et parfois trop anecdotiques, voire plaquées, sans relation objective avec l'analyse développée.

Se rapportant aux recherches :

Les candidats les plus pertinents savent faire preuve de logique, en instaurant un fil conducteur entre les enjeux dégagés, les hypothèses de recherches et la proposition présentée, en évitant de se limiter à plagier des standards du design.

Malheureusement, le processus de recherche ne découle pas toujours de l'analyse ou n'intègre pas le thème « Standard / non standard », pourtant énoncé en titre. Parfois il se base sur un cahier des charges trop superficiel quand il ne se résume pas à des déclinaisons pauvres et inadaptées, voire dénuées de sens, des documents proposés.

Se rapportant à la communication visuelle :

Certaines des productions montrent une cohérence et une homogénéité entre les différentes planches : unité graphique des titres, annotations enrichissant et complétant les croquis et relevés effectués...

Malheureusement, souvent, il n'y a pas suffisamment d'équilibre entre les textes et les croquis, alors que leur utilisation doit se faire sur le mode de la complémentarité, les candidats donnant trop d'importance à l'écrit. Des candidats rendant même une dissertation, témoignant d'une grande incompréhension de la nature de l'épreuve.

Beaucoup de candidats n'ont pas su gérer le temps. Il en résulte des recherches inachevées voire bâclées, une absence de relecture révélant des contradictions ou un manque de cohérence, le tout aggravé par une orthographe et une syntaxe hasardeuses, voire inappropriées.

RECOMMANDATIONS

Le jury se permet de rappeler quelques conseils :

- faire une lecture approfondie du sujet et des documents avant toute production, afin d'en envisager les possibilités d'exploitation ;
- faire preuve de méthodologie dans son travail d'analyse et de recherche ;
- procéder à une analyse transversale des documents (formelle, structurelle, symbolique, conceptuelle), en fonction de la spécificité de la demande ;
- exploiter les croquis et schémas lorsqu'ils constituent des moyens d'investigation explicites ;
- mettre en évidence les principes et concepts dominants ;
- saisir les enjeux et s'approprier la demande ;
- nourrir ces questionnements de références culturelles contemporaines appropriées, notamment dans le domaine des Arts-appliqués et/ou des métiers d'art ;
- présenter l'ensemble du travail sous forme de croquis et de schémas argumentés (les annotations en typographie manuscrite participent à l'esthétique des planches) ;
- faire apparaître la structure de l'analyse et des recherches par la mise en page ;
- bien gérer son temps et relire le travail terminé afin d'éviter les analyses ou réalisations tronquées, les omissions, les fautes, l'absence de ponctuation, les termes impropres.

CONCLUSION

L'essentiel des lacunes constatées porte sur la fragilité du socle disciplinaire ou culturel, sur la faiblesse de la maîtrise technique et sur le manque de méthode d'investigation.

Les meilleurs candidats ont su rester au fait de l'actualité de la création contemporaine, élargissant leur culture à l'ensemble des secteurs artistiques. En effet, il n'est plus possible de rester spécialisé dans un des domaines du design (design de produits, design de communication, design d'espace) ou des métiers d'art, en ignorant les autres.

Ces domaines sont, de plus en plus, en étroite interaction. L'aisance graphique, si elle est un indiscutable pré-requis, ne peut pour autant masquer une démarche déficiente ou un manque de références.

L'épreuve de synthèse demande la mise en place d'une méthodologie de projet. L'analyse et la définition des enjeux doivent générer des hypothèses plurielles conduisant à une proposition personnelle évitant la reproduction de l'existant. Lors de cette épreuve, il s'agit également de montrer son engagement, d'opérer des choix, de prendre parti. La prise de risque sans arbitraire, l'audace bien comprise, sont des atouts dont doivent se servir les candidats.

Enfin, il ne s'agit pas de créer sa propre demande. Une analyse exigeante et une mise en relation de l'ensemble des éléments du sujet sont nécessaires afin d'identifier clairement les attentes.

Les résultats : répartition des notes de l'Épreuve de synthèse

Épreuve de synthèse, CAPLP option design : les notes sur 20 vont de 0,50 à 17.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	Total	moyenne
effectifs	35	40	21	13	2	111	6,64

*1 copie blanche à cette épreuve.

Moyenne des admissibles : 09,51

Épreuve de Synthèse, CAFEP- PLP option design : les notes sur 20 vont de 1,25 à 12,50

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	Total	moyenne
effectifs	5	6	3	3	0	15	6,98

Moyenne des admissibles : 11,10

Épreuve de synthèse, CAPLP option Métiers d'Art : les notes sur 20 vont de 01,00 à 15.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	Total	moyenne
effectifs	10	13	7	3	0	33	6,04

*1 absent à cette épreuve.

Moyenne des admissibles : 09,37

Épreuve de synthèse, CAFEP- PLP option Métiers d'Art : les notes sur 20 vont de 02,00 à 12,50.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	Total	moyenne
effectifs	2	1	2	1	0	6	6,04

Moyenne des admissibles : 10,83

ÉPREUVE ÉCRITE DE CULTURE DESIGN

Annexe 1 de l'Arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement professionnel paru au JORF n°0004 du 6 janvier 2010.

Au titre de la même session, le sujet de chacune des épreuves d'admissibilité peut être commun avec celui des épreuves d'admissibilité du concours externe de recrutement de professeurs certifiés dans la section correspondante du CAPET.

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

Durée de l'épreuve : 5heures. Coefficient

L'épreuve a pour objectif de vérifier que le candidat est capable de situer un produit ou une œuvre dans un contexte de création, de dégager une problématique et d'intégrer une réflexion critique à partir des références proposées.

(Sujet en annexe)

**Rapport coordonné par Monsieur Charly PENAUD
assisté de Mesdames Florence RAOULT, Sophie Adélaïde AUSTRUY et Monsieur Paul HUBER**

Membres de la commission

Mesdames et Messieurs : Sophie Adélaïde AUSTRUY- Olivier BAYLE – Charalambos CHARALAMBOUS – Laurence CRISEAU – Sophie FARCY - Laetitia FICHTER – Brice GARCIN – Paul HUBER – Claude LABRE – Laetitia LAMBOT – Josée- Anne LANNES – Aurore MAGNIN – Sébastien PAROUTY- Charly PENAUD – Sophie QUENTIN – DREYFUS – Pascale RECORDA – Rachel SANCHEZ – Sophie TINLAND

Le sujet.

Le sujet comporte une planche de documents iconographiques présentant trois pièces de mobilier : table aux pieds entrecroisés, fin XVIIIème siècle. Bois sculpté, doré et marbre (anonyme), tabourets de la gamme Cryptogramme, 1968. Mousse polyuréthane, jersey, polyester laqué, Roger TALLON, tabouret Mister Knorr, 2009. Porcelaine or, finition brillante, Philippe STARCK.

Cette planche est accompagnée d'une demande concernant une analyse des productions au travers d'une contextualisation, d'une mise en relation et d'une réflexion critique étayée par des exemples puisés dans d'autres domaines de référence.

Les critères d'évaluation.

Ils figurent sur le sujet et sont énoncés en termes :

- d'étendue et de précision des références, pour lesquelles le jury a considéré l'à propos et la pertinence des références ainsi que la diversité des domaines desquels elles étaient issues ;
- de capacité à situer une production dans un contexte, pour laquelle le jury a pris en compte l'analyse au travers de la mise en relation des productions proposées ; analyse plastique (formes, couleurs, structures, matières...) mais aussi conceptuelle et symbolique, la connaissance des contextes artistiques et techniques des époques et au-delà de ces deux aspects, l'analyse devait également faire référence aux contextes politiques, économiques et sociologiques des XVIIème, XXème et XXIème siècles ;
- de synthèse et d'argumentation pour lesquels le jury a apprécié la mise en évidence d'une question (problématique), ainsi que la capacité du candidat à développer et à étayer son axe d'étude, son parti pris ;
- de clarté de l'expression pour laquelle le jury a évalué la structure du développement au travers de la hiérarchisation des idées, la syntaxe, la précision du vocabulaire et la lisibilité de la graphie. .

La forme du commentaire.

L'épreuve (qui ne s'intitule pas dissertation) doit être envisagée comme un développement écrit qui prend la forme d'un commentaire ouvert, laissant toute liberté d'aborder le sujet sous des angles divers.

La *contextualisation* des productions, première partie du devoir, qui suppose, en plus du regard sur le contexte de création artistique et les contraintes techniques, la prise en compte des contextes économique, politique, social, artistique... peut prendre des formes différentes.

En effet, le candidat peut, soit aborder l'ensemble des visuels, soit reprendre le principe de l'analyse comparative (confrontation des productions pour en dégager les similitudes, les divergences, les influences...), soit encore, à la manière d'une étude de cas, analyser les productions (de façon isolée ou pas) au regard de paramètres inhérents à l'étude d'objets (forme, fonction, usage, estime, technique, symbolique...).

Quelle que soit la forme que prendra cette première investigation, l'objectif est de dégager des pistes de réflexion en termes de notions ou de thématiques (dans le cas qui nous occupe, le thème peut faire référence au statut de l'objet, à l'ornementation [présence et disparition], au concept de luxe, à la production artisanale et industrielle, aux notions contraires de légèreté, de dépouillement, de petite taille [mobilité] et de massivité, de surcharge ornementale, de monumentalité [immobilité], à l'objet en tant que signe...) pour, ensuite, traduire ces thématiques en terme de questionnement, c'est-à-dire en terme de problématique.

C'est au regard de cette problématique, comprise comme l'articulation des deux grandes parties du devoir, contextualisation et analyse critique, que le candidat s'attachera en deuxième partie de devoir, par la mise en relation des productions et en s'appuyant sur des exemples puisés dans d'autres domaines, à développer une réflexion critique.

La conclusion, outre qu'elle synthétisera le développement critique, pourra constituer un prolongement ou un élargissement de la réflexion.

A propos de la contextualisation.

- En ce qui concerne le XVIII^{ème} siècle, le candidat devait prendre en compte, le renouveau économique de l'époque (fin de la guerre de trente ans), la reconstruction et l'effervescence artistique de la France, la politique de Louis XIV (l'art comme moteur économique, fondation des académies, des manufactures...), la volonté politique de rayonnement artistique de la France sur l'Europe...

Quant à la production présentée, la table aux pieds entrecroisés devait amener le candidat à considérer l'influence de la contre-réforme et du style baroque sur les productions des arts décoratifs, l'objet de luxe comme manifestation du pouvoir, l'objet manufacturé et le savoir-faire comme un artisanat d'exception...

- Pour les années 60, le candidat pouvait envisager la remise en cause de l'héritage des générations antérieures (R. TALLON oubliée, jetée et rompue plutôt qu'il ne rend hommage, conserve et prolonge), l'utopie futuriste de l'époque (Cryptogramme signifie langage codé mais cet intitulé n'est pas sans évoquer Crypton, la planète de Superman, l'extraterrestre animé de bonnes intentions), la production sérielle (utilisation de matières plastiques), production de masse éphémère, renouvelable (nombreux éditeurs et distributeurs [prisunic...])...

Quant aux tabourets Cryptogramme ils répondaient aux désirs d'une jeunesse (envisagée comme une nouvelle niche d'acheteurs) en attente de nouveaux modes de vie (transgression des bonnes manières, libération du corps, remise en cause des attitudes), de nouveaux paysages domestiques (O. MOURGUE, Verner PANTO, Piero GATTI et Cesare PAOLINI...).

- Enfin, la contextualisation du XXI^{ème} siècle devait mettre en avant les notions d'économie de marché (prégnance des bourses, spéculation...), de production assistée (modélisation, robotisation, haute définition...), de paysage mosaïque (produits différenciés à l'image de chacun), d'artisanat industriel (très petite série ou objet unique bénéficiant des outils industriels...).

Quant au tabouret 'Knorr', le candidat pouvait l'envisager en termes d'objet signe (le matériau fragile, lisse et froid, la forme cubique ainsi que la finition n'ont pas vocation à répondre à la fonction d'un siège), d'objet manifeste, symbolique, témoin d'une époque (l'objet disparaît au profit de discours qu'il véhicule : valeur refuge en temps de crise), d'objet post moderne (ironique, poétique, mémoire...).

A propos de la problématique.

La phase de contextualisation devait permettre au candidat de proposer des problématiques qui établissaient des liens entre tradition (savoir-faire) et contemporanéité (technologie) ou qui portaient sur le statut de l'objet ou bien encore qui mettaient en opposition les notions de production de masse et d'objet de luxe :

- Comment revaloriser les savoir-faire artisanaux dans la production design actuelle ?
- Quelle collaboration entre le designer et l'artisan ?
- Que devient la fonction d'un objet quand il est l'expression de l'excellence d'un savoir-faire artisanal ?
- Les procédés constructifs inhérents à la réalisation des objets deviennent-ils supports ou contraintes dans la création ?
- L'objet comme expression d'un statut social ou représentation d'un pouvoir ou l'objet comme réponse aux aspirations de la société ;

- Quelle est la place du savoir-faire manuel dans le processus de création actuel pour conférer à l'objet un statut d'exception ?
- Les différentes manifestations du luxe dans le design contemporain : esthétique de l'objet (formes, finitions...) mais également mise en œuvre (technologie et matériaux) ;
- ...

A propos de la réflexion critique.

Le candidat pouvait aborder :

- Le design comme synthèse de l'héritage culturel et de l'innovation technologique ;
- L'évolution du statut du créateur depuis le XVIIIème siècle (passages successifs de l'anonymat, à la signature et aujourd'hui à la starisation ou au contraire, à l'œuvre collective, une certaine forme d'anonymat) ;
- L'objet comme engagement idéologique du créateur (pertinence et impertinence) ;
- ...

A propos des réponses des candidats.

Le jury a apprécié :

- Les candidats respectueux, au cours du développement, du plan annoncé en début de devoir. Par ailleurs, une simple annonce de plan ne peut pas se substituer à l'introduction ;
- Les références qui s'équilibrent en qualité et en nombre pour chacune des parties ;
- Les connaissances techniques qui sont employées à bon escient dans les démonstrations ;
- Les candidats qu'une méthodologie efficace (plan, investigation analytique, questionnement et développement argumenté, étayé par des exemples) a permis, même quand ceux-ci se trouvaient confrontés à l'inconnu, d'appréhender le sujet de façon cohérente et pertinente ;
- L'utilisation d'un vocabulaire spécifique aux Arts Appliqués et au Métiers d'Art qui met en valeur les connaissances du candidat ;
- Les quelques candidats qui ont su illustrer leurs démonstrations de références contemporaines permettant ainsi d'enrichir le questionnement et de faire émerger des problématiques actuelles ;
- Les candidats qui ont choisi leurs références pour les exemples pertinents qu'ils constituaient au regard de l'argumentation à illustrer.

Le jury a regretté :

- Concernant le commentaire :
 - Le trop grand nombre de candidats qui lors de la phase d'investigation, a limité sa réflexion à une présentation chronologique du contexte sans tenir compte de la démarche et du positionnement du designer.
 - Le manque de mise en relation des documents, ce qui n'a pas permis de faire émerger les similitudes et les différences ;
 - L'historique généraliste et limité à l'histoire des formes quelque peu 'plaqué', sans considération des documents iconographiques du sujet (surtout pour le grand siècle) ainsi que la seule analyse dénotative des productions présentées. L'histoire du design ne saurait se limiter à l'apparence des objets, les modes de vie, les besoins, les usages, la valeur d'estime, les techniques... sont à considérer.

Le jury rappelle que si cette épreuve ne fait pas appel à un programme spécifique, les attendus du concours sous tendent de bonnes connaissances dans le domaine du design (histoire, enjeux, représentants, productions marquantes...) ;

- Les références sans lien avec le sujet ou la problématique énoncée, parfois redondantes et utilisées pour illustrer plusieurs idées.

Outre que les références doivent servir la démonstration, le jury rappelle que les candidats peuvent utiliser leurs spécialités ou leurs centres d'intérêt pour alimenter leur réflexion mais encore une fois, sans s'y limiter (les candidats qui ont su exploiter des connaissances issues de leur spécialités ont développé une réflexion efficace) ;

- Concernant l'expression :
 - Le manque de structure des devoirs. Un plan organisé qui répond point par point à la demande et qui hiérarchise les idées suivant des paragraphes séparés reste nécessaire ;
 - La tonalité de l'expression qui n'est pas toujours propice au développement d'idées raisonnables. Certains candidats abusent d'expressions exclamatives, familières et/ou de néologismes ;
 - Les défauts de précision dans l'utilisation du vocabulaire lié à la discipline (les termes techniques sont parfois approximatifs ou inventés). De même, un organigramme ne peut suffire à répondre aux attentes de l'épreuve ;
 - Le jury rappelle également que la syntaxe, la ponctuation et la graphie sont essentielles pour permettre d'appréhender un texte et la cohérence des idées qui y sont développées ;

- Enfin, un grand nombre de devoirs sont inachevés ou bien des conclusions hâtives et sans lien avec le développement témoignant d'une mauvaise gestion du temps.

Les résultats : répartition des notes de l'épreuve écrite de culture design.

Épreuve de culture design, CAPLP option design : les notes sur 20 vont de 0,1 à 18,50.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	Total	moyenne
effectifs	12	36	40	12	6	106	8,08

* 5 absents à cette épreuve seule et 1 copie blanche

Moyenne des admissibles : 10,37.

Épreuve de culture design, CAFEP- PLP option design : les notes sur 20 vont de 05,00 à 14.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	total	moyenne
effectifs	0	7	3	4	0	14	9,04

* 1 absent.

Moyenne des admissibles : 10,10

Épreuve de culture design, CAPLP option Métiers d'Art : les notes sur 20 vont de 01,00 à 17.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	total	moyenne
effectifs	5	15	4	7	2	32	7,89

* 1 absent et 1 copie blanche

Moyenne des admissibles : 11,82

Épreuve de culture design, CAFEP-PLP option Métiers d'Art : les notes sur 20 vont de 02,50 à 09.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	total	moyenne
effectifs	1	4	1	0	0	6	5,17

Moyenne des admissibles : 06,16

ÉPREUVES D'ADMISSION

Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

Durée : travaux pratiques : quatre heures ; préparation de l'exposé : une heure ; exposé : trente minutes ; entretien : trente minutes ; coefficient 2.

L'épreuve a pour but d'évaluer, dans l'option choisie, l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné. Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques relatifs à un problème de conception et de réalisation en design ou en métiers d'art et comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury.

La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée professionnel dans la discipline considérée.

Le candidat est amené au cours de sa présentation orale à justifier ses choix liés à ses maîtrises professionnelles, à mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat sera conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Sujets en annexes

OPTION DESIGN

**Rapport coordonné par Madame Laetitia FICHTER
Assistée par Mesdames Rachel SANCHEZ, Cécile SINGH, Philippe GANNE**

Membres de la commission Mesdames et Messieurs : Sophie Adélaïde AUSTRUY – Olivier BAYLE - Dominique BOISSEL - Jean BOREL – Sylvie CARON- PARIAUD - Laurence CRISEAU – Sophie FABRE - Sophie FARSY – Laetitia FICHTER – Philippe GANNE – Brice GARCIN – Didier GOSELIN – Halima GUERROUMI - Catherine GRANDJEAN – Claude LABRE – André LEFÈVRE – Lionel MONNIER – Patrick PERRIER – Pascale RECORDA – Rachel SANCHEZ – Cécile SINGH

OPTION MÉTIERS D'ART

Membres des différents jurys constitués selon les spécialités : Élisabeth BASTARDO – Camille CARON - Virginie CASTELYN - Jean-Pierre CORDAT – Jean-Charles DARIUS - Agnès DESFLESCHEs - Brigitte DESSON – Isabelle DORSTER – Thierry DUCRET - Yannick DUFAU - Bernadette DUMONT – Bastien DUVAL - Alain-Vincent FALQUET – Anne FROMENT - Nathalie GOURMEN - Gérard JOSEPH - Nicole LOUBET-Emmanuelle MINGAM - Maryline PENIN - Guillaume PLAT – Corinne PONTIEUX - Catherine SAEZ -

EN PRÉAMBULE :

Le jury a pu constater une prise en compte méthodique par les candidats des consignes de cette nouvelle épreuve. La plupart des candidats comprennent et utilisent les structures pédagogiques de bases : séquence, séance, dispositif ... Le jury note également la volonté des candidats à structurer l'ensemble du dispositif au regard des résultats attendus. Les différents champs d'études sont maîtrisés et les changements liés aux nouveaux programmes sont très nettement perceptibles.

Contenus et enjeux disciplinaires

Les premiers attendus sont :

La maîtrise des contenus disciplinaires.

La connaissance des textes et des programmes pour chaque niveau de classe.

La capacité à établir des rapprochements entre les différents domaines des arts appliqués.

L'apport d'une culture personnelle dans la réflexion du candidat.

La connaissance du public des lycées professionnels et des différents paliers de formation disciplinaire.

Analyse et réinvestissement

Un grand nombre de candidats a procédé à une analyse linéaire qui pour certains se borne à des constats superficiels ne pouvant donner lieu à une exploitation pédagogique pertinente.

L'analyse ne fait alors pas le lien entre les documents proposés et l'objectif. Ce dernier est trop souvent mis en marge des investigations.

A l'issue de cette analyse, les candidats proposent parfois des séquences un peu trop « plaquées » et sans engagement personnel. Le réinvestissement n'est pas toujours à la hauteur des notions dégagées dans l'analyse, peut-être par peur d'être trop ambitieux ou par méconnaissance du public de lycée professionnel.

Le jury a apprécié que les candidats exploitent la documentation tout en s'astreignant à respecter l'objectif.

Parfois les pistes pédagogiques ont été dégagées au fur et à mesure de l'analyse. Parfois la confrontation des documents a donné lieu à une analyse globale de laquelle ont émergé des pistes d'exploitation. Il a semblé au jury que cette méthode débouchait plus directement sur un réinvestissement pertinent.

Elaboration du dispositif

Le jury regrette une organisation de la séquence trop souvent formatée par trois séances d'une heure découpées en activités minutées et commençant systématiquement par un cours magistral.

La séance présentée est souvent peu approfondie et détaillée, et ne fait pas l'objet d'un choix stratégique.

Les niveaux de classes imposés par le sujet ont parfois été oubliés ou mal cernés par rapport au niveau d'exigence défini par le programme.

Certains dispositifs manquent de sens, d'efficacité et sont trop ambitieux. De plus ils sont souvent basés sur ce que l'élève doit faire, et non pas sur les apports de l'enseignant.

Le jury note une méconnaissance des moyens matériels disponibles dans une classe. Cette méconnaissance se caractérise par une projection irréaliste de moyens pédagogiques dont le candidat pense pouvoir disposer : intervenants extérieurs, logiciels spécialisés... à l'inverse, les outils traditionnels sont négligés : tableau, rétroprojecteur...

De même pour les activités de l'élève, le jury attend des propositions simples et concrètes issues des mises en œuvre fondamentales des arts appliqués et des Métiers d'Art (croquis, schémas, analyse graphique, montage manuel, et la combinaison d'outils numériques et traditionnels).

Parfois, les moyens proposés sont démesurés par rapport au sens qu'ils peuvent apporter. Trop souvent, le dispositif présenté ne s'appuie pas sur des évaluations intermédiaires, étape par étape, et n'est pas conçu de façon à valider des acquisitions progressives. Faut-il rappeler que la finalité de la séquence n'est pas systématiquement la production d'un objet fini qui va cristalliser l'évaluation, mais bien une étape dans la construction des savoirs et des savoir-faire de l'élève ?

Communication

Il est important de rappeler que c'est une épreuve orale où le jury est amené à évaluer le potentiel du futur enseignant à animer et transmettre.

Le jury note une communication trop souvent figée qui utilise peu l'espace, le corps, la voix et l'intonation. L'utilisation du tableau est aussi l'occasion de faire un geste, souligner, rythmer son propos, et rendre l'oral vivant.

Les exposés les plus efficaces sont ceux au cours desquels les candidats ont su choisir un vocabulaire clair, précis et des mots clés dans les domaines des arts appliqués et de la pédagogie.

Certains candidats ont su faire preuve de réactivité face au jury et profiter de l'échange pour proposer des remédiations pertinentes.

Le jury rappelle que les questions ne sont pas des pièges, mais bien plus des supports d'échange, avancés pour approfondir la démarche au regard des évaluations qui doivent être faites.

Conseils et méthodes

Un enseignant ne peut pas être uniquement un accompagnateur de recherches, c'est son rôle de pédagogue d'apporter des outils, des moyens, des références pour permettre à l'élève de répondre à la demande.

Les dispositifs : investigation, expérimentation, réalisation sont dissociables et ne répondent pas à un ordre imposé. L'enseignant les utilisera au service de sa stratégie.

L'objet de la séance ne doit pas être systématiquement la réalisation d'un objet.

Il faut savoir tirer parti des ressources les plus simples pour construire la séquence : le tableau est le premier repère des élèves (trop souvent ignoré !).

Le niveau de classe étant imposé, les candidats doivent avoir réfléchi sur le niveau d'exigence par palier de formation.

Il est important de prendre la mesure des moyens matériels mobilisés au regard des connaissances, des compétences, et des attendus.

RECOMMANDATIONS DU JURY :

La prise en compte de l'intégralité de la demande, dont font partie les objectifs et le niveau de classe, est indispensable car c'est elle qui conditionne l'analyse de la documentation et son appropriation. Sans cela la problématique proposée risque d'être plaquée et mal articulée au cahier des charges.

Les planches d'analyses ou explorations de matériaux et essais techniques (pour les métiers d'Art) réalisées durant les 4 heures des travaux pratiques doivent être pensées comme des supports personnels. Chaque candidat peut prendre le parti d'en faire soit des notes personnelles, soit des supports ou objets de communication : intégrés à l'exposé, à destination du jury, à afficher au tableau, ou présenter en prenant en compte la distance de lecture. Le candidat pose ainsi de véritables choix stratégiques de communication en mettant en œuvre ces différentes modalités.

L'heure de préparation est précisément dévolue à l'élaboration de ces stratégies. Cela peut donner lieu, pour les candidats qui le souhaitent, à l'élaboration de fiches synthétiques. Celles-ci, en évitant toute lecture exhaustive lors de l'oral, peuvent constituer un support d'aide ponctuel favorisant une gestion du temps maîtrisée, une absence de redondance et un propos clair.

Lors de l'exposé, il est conseillé aux candidats de repréciser la demande du sujet pour donner du sens aux analyses proposées et explorations conduites. Ces dernières doivent être synthétiques et présentées en une dizaine de minutes. Cela permet de disposer de vingt minutes pour pouvoir présenter la séquence construite et surtout détailler la séance choisie. La séance constitue un des éléments particulièrement important de cette épreuve.

L'exposé doit permettre de mettre en œuvre des stratégies actives de communication, notamment dans l'utilisation du tableau, l'organisation simultanée ou successive de tout ou partie des documents et des planches d'analyses. Au vu de la séquence construite, le candidat se doit d'avoir un regard critique sur les documents proposés et d'être capable de préciser les raisons qui l'ont poussé à retenir ou écarter tel ou tel document. Le candidat peut également indiquer oralement au jury d'autres supports éventuels qui lui paraissent pertinents dans sa mise en œuvre.

Il est primordial que la séance à construire intègre absolument l'ensemble des aspects de sa mise en œuvre. Lorsqu'une analyse est proposée aux élèves, préciser par exemple quel en est le déroulement, l'existence éventuelle de documents supports, le mode d'analyse orale ou écrite, les outils utilisés, etc.

Le jury a conscience de la difficulté des candidats à se projeter dans une nouvelle pratique, mais cette projection est nécessaire à l'échange sur le dispositif pédagogique.

Lors de l'entretien, l'échange avec le jury permet d'approfondir ou de préciser des éléments mis en œuvre pour la leçon. Cela peut aussi être un moment d'ouverture sur des aspects pédagogiques, didactiques ou culturels plus larges, permettant au jury d'apprécier la capacité du candidat à avoir un regard éclairé et réflexif sur sa posture de futur enseignant.

LES RÉSULTATS : OPTION DESIGN

Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes de lycée professionnel

Les notes vont de 01 à 19 au CAPLP et de 09 à 17 au CAFEP - PLP.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n \leq 20$	total	moyenne
Eff. public	3	13	13	9	11	49	10,35
Eff. privé	1	6	1	0	0	5	13,40

Moyenne des admis : 12,89 au CAPLP

Le candidat reçu au CAFEP – PLP obtient la note de 17 à cette épreuve.

LES RESULTATS : OPTION MÉTIERS D'ART

Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes de lycée professionnel

Les notes vont de 01,5 à 17 au CAPLP et de 05 à 10 au CAFEP - PLP.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n \leq 20$	total	moyenne
Eff. public	1	1	3	6	1	12	11,08
Eff. privé	0	1	1	0	0	2	07,5

Moyenne des admis : 12,70 au CAPLP

Le candidat reçu au CAFEP – PLP obtient la note de 10 à cette épreuve.

Épreuve sur dossier comportant deux parties

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

- Durée de la préparation : 1 heure 30
- Durée totale de l'épreuve : 1 heure
- Coefficient 3

Première partie : soutenance de dossier devant le jury d'un dossier réalisé par le candidat dans l'un des domaines de la spécialité préparée, suivie d'un entretien avec le jury. (14 points)

- Durée de la présentation : 20 minutes maximum
- Durée de l'entretien avec le jury : 20 minutes

L'épreuve permet d'apprécier l'authenticité et l'actualité du problème choisi par le candidat, sa capacité à en faire une présentation construite et claire, à mettre en évidence les questionnements qu'il suscite et à en dégager les points remarquables et caractéristiques de la discipline. Elle permet également au candidat de mettre en valeur la qualité de son dossier et l'exploitation pédagogique qu'il peut en faire dans le cadre d'un enseignement.

Le dossier est relatif à une production destinée à être fabriquée en petite, moyenne ou grande série ou en pièce unique. Il s'appuie sur une situation rencontrée en milieu professionnel et résultant d'une recherche personnelle. Son contenu est susceptible d'être utilisé pour une application pédagogique en lycée professionnel.

En utilisant les moyens courants de communication (vidéoprojecteur et informatique associée disponibles sur le lieu du concours), le candidat présente le support d'étude, ainsi que les investigations conduites qui pourraient, selon lui, donner lieu à des exploitations pertinentes en lycée professionnel.

Lors de la présentation, le candidat justifiera le choix du support d'étude et les investigations conduites. Les dossiers doivent être déposés au secrétariat du jury cinq jours francs au moins avant le début des épreuves d'admission.

Seconde partie : interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable » (6 points)

- Durée de la présentation : 10 minutes
- Durée de l'entretien avec le jury : 10 minutes

Le candidat répond pendant dix minutes à une question, à partir d'un document qui lui a été remis au début de l'épreuve, question pour laquelle il a préparé les éléments de réponse durant le temps de préparation de l'épreuve.

La question et le document portent sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes définies dans le point 1 de l'annexe de l'arrêté du 12 mai 2010 portant définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier.

[Arrêté du 12 mai 2010](#)

L'exposé se poursuit par un entretien avec le jury pendant dix minutes.

Rapport coordonné par Madame Aurore MAGNIN

Assistée de Madame Josée –Anne LANNES, Messieurs Étienne BOULARD, Nicolas CAILLEAU

Membres de la commission Mesdames et Messieurs :

Etienne BOULARD – Nicolas CAILLEAU - Olivier CHANTIER - Charalambos CHARALAMBOUS – Sandrine FERREIRA – David GOBBO - Thierry HARDOUIN - Paul HUBER - Laetitia LAMBOT – Josée- Anne LANNES – Tina LUCAS – Aurore MAGNIN - Dominique MASSABUAU – Fabrice PALAZZI - Sébastien PAROUTY – Lise PEIFFER - Charly PENAUD – Florence RAOULT -

L'épreuve évalue deux prestations à l'oral. L'une s'appuie sur un dossier réalisé par le candidat dans l'un des domaines de la spécialité préparée. Le dossier est relatif à une production destinée à être fabriquée en petite, moyenne ou grande série ou en pièce unique. Il s'appuie sur une situation rencontrée en milieu professionnel et résultant d'une recherche personnelle.

En utilisant les moyens courants de la communication (vidéoprojecteur et informatique associés disponibles sur le lieu du concours), le candidat présente le support d'étude, ainsi que les investigations conduites qui pourraient, selon lui, donner lieu à des exploitations pertinentes en lycée professionnel. Le candidat justifiera le choix du support d'étude et les investigations conduites en prenant appui sur les programmes et en montrant ses aptitudes à utiliser ses connaissances qu'il a dans l'un des domaines de la spécialité préparée.

L'autre s'appuie sur un document donné au candidat en début d'épreuve, portant sur la compétence « agir en fonctionnaire de l'état et de façon éthique et responsable ».

L'évaluation portera sur :

1^{ère} partie

Item 1

"Pertinence, authenticité et actualité de la problématique choisie"

Le choix de la problématique ou de la question doit impérativement s'inscrire dans un questionnement transversal aux Arts appliqués ou aux métiers d'art, montrer clairement le cheminement de la démarche et s'enrichir de références pertinentes et actuelles issues des différents champs des Arts appliqués et Cultures artistiques.

Item 2

" Aptitude à mettre en relation ce questionnement avec les enjeux de la discipline"

Le questionnement ne doit pas s'enfermer dans l'expertise mais doit faire preuve d'ouverture et de transversalité pour les deux options. Pour l'option design, il s'inscrit dans les champs des Arts appliqués et des Cultures artistiques et dans les intentions fondamentales du programme: Elargir sa culture artistique, Appréhender son espace de vie et Construire son identité culturelle.

Item 3

" Pertinence des prolongements et exploitations pédagogiques envisagées"

Les prolongements pédagogiques doivent s'inscrire dans le cheminement et le questionnement du dossier.

Le candidat est amené au travers de ses pistes envisagées à faire un choix, à s'engager dans un parti pris. Le cahier des charges s'élabore ainsi sur des aspects sémantiques, techniques et technologiques, esthétiques et ergonomiques

Item 4

" Clarté, cohérence et structuration du propos"

Le candidat doit faire preuve de clarté, doit être synthétique et structuré dans ses propos en se détachant de son dossier.

Item 5

" Aptitude au dialogue, sens de l'écoute, distance critique"

L'entretien avec le candidat doit être une preuve de dialogue, d'écoute et de motivation de la part de celui-ci. Le candidat doit faire preuve de recul nécessaire afin d'avoir un esprit critique sur son exposé.

2^{ème} partie

Item 1

"Posture éthique et responsable au regard de la question posée"

La question posée doit être contextualisée et s'appuie sur une interprétation claire et synthétique du document l'accompagnant.

Item 2

" Aptitude à formuler des éléments de réponse à partir de l'exploitation de la documentation"

Les réponses développées doivent être claires, pragmatiques, engager la responsabilité de l'enseignant et s'inscrire dans les principes républicains.

Nota : Lors de la présentation orale, le candidat peut, s'il le désire, utiliser les outils numériques et multimédia.

Enfin, il est rappelé que l'ajout de documents supplémentaires (numériques ou autres) lors de l'oral est interdit. La documentation qui ne figure pas dans le dossier ne peut pas être prise en compte par le jury.

PREMIERE PARTIE :

Soutenance devant le jury d'un dossier réalisé par le candidat dans l'un des domaines de la spécialité préparée. Suivi par un entretien avec le jury.

CAPLP Arts Appliqués Option design et option Métiers d'art

Indications relatives à la constitution du dossier :

Le dossier ne dépasse pas une quarantaine de pages, annexes comprises. L'ensemble sera consigné sur un cédérom, joint au dossier papier.

Il est constitué de planches de format A4. L'indication de la dimension réelle ou de l'échelle des projets ou des pièces est précisée. La reproduction est privilégiée, toutefois, des originaux peuvent être présentés :

- volumes ne dépassant pas 50 centimètres dans la plus grande dimension de leur contenant ;
- planches 2D ne dépassant pas le format A1.

En fonction de l'expérience personnelle du candidat, le dossier présentera :

- Les reproductions photographiques du ou des projets réalisés (produit manufacturé ou proposition définitive), mettant en évidence la démarche de conception et les choix techniques de réalisation en référence au cahier des charges, ainsi que leur mise en situation argumentée ;
- Une synthèse en 2D d'une éventuelle séquence d'images animées.
- Les croquis préparatoires et investigations menées en amont ;
- Le questionnement des références exploitées ;
- Une partie technologique relative aux productions ;
- Des recherches montrant une implication personnelle dans un champ de création artistique.
- Une réflexion sur le choix des supports d'étude et les investigations qui pourraient donner lieu à des exploitations pertinentes en classe.

LES ATTENDUS

Concernant le dossier :

Les dossiers ne doivent pas être envisagés comme des encyclopédies. Il ne s'agit pas de compiler des informations dont on sait qu'elles n'auront aucune utilité au moment de l'énoncé des pistes pédagogiques. Le dossier doit prendre la forme d'une réflexion synthétique abordant le thème sous différents angles. Une approche diversifiée permettra au candidat d'articuler les questionnements autour du thème central.

Le candidat doit adopter une démarche analytique, un esprit de synthèse, un principe de lisibilité qui participeront ensemble à l'émergence et à la compréhension par le jury du problème choisi par le candidat.

Le questionnement sera d'autant plus simple à exploiter lors de l'exposé des pistes pédagogiques envisagées qu'il sera logiquement issu de l'investigation.

Le candidat ne doit pas limiter ses propositions à un domaine des arts appliqués mais bien au contraire ouvrir.

Concernant l'oral :

Le jury attend de l'entretien que le candidat fasse preuve de son sens du dialogue et de communication, de sa capacité d'écoute et de sa motivation. Un futur enseignant doit savoir se détacher de son dossier pour éviter soit de se « raconter » sans prendre le recul nécessaire à un exposé distancié, soit à l'inverse, de rester trop distant, donnant l'impression de ne pas être impliqué.

La préparation est nécessaire en termes de structure, de vocabulaire plastique et technique, d'illustration (références, exemples de démarches, de productions...), de temps de parole, de communication (diction, regard, utilisation du tableau, d'outils informatiques...) pour laquelle la fiche de notes doit rester une aide et ne pas devenir un support de lecture monotone.

Lors de l'échange avec le jury, le candidat, au travers de son écoute et de sa capacité à réagir, à 'rebondir' doit manifester sa motivation à appréhender un public de lycée professionnel, à enseigner et à établir du lien avec l'équipe pédagogique.

LES OBSERVATIONS DU JURY CONCERNANT LE DOSSIER.

Le jury constate que :

- Les dossiers sont en général réalisés avec application, bien structurés et clairs ;
- L'intégration de l'expérience du candidat a souvent été utilisée comme amorce du dossier.
- Pour les deux options, régulièrement le candidat se positionne sur les grands questionnements des Arts appliqués ou des métiers d'art qu'ils déclinent à travers les divers champs et en adéquation avec l'actualité, les avancées technologiques ;
- Son positionnement balaie les champs des Arts appliqués et Cultures artistiques.
- Certains candidats ont su articuler leurs questionnements utilisant leurs pistes pédagogiques dégagées.
- Bon nombre de dossiers présentent des références culturelles sélectionnées et utilisées avec justesse ;
- La documentation est riche, pertinente. Elle remplit correctement son rôle de ressource pour la construction des pistes pédagogiques envisagées.

Le jury conseille aux candidats :

- Le dossier doit être un support pour l'oral, permettant un cheminement cohérent et équilibré entre le texte et l'iconographie ;
- Un apport de documentation trop riche dans certains dossiers a été constaté, transformant celui-ci en mémoire ou encyclopédie.
- Un manque d'articulation, de cohérence et de questionnement a été constaté pour certains candidats engendrant des thématiques trop pointues négligeant l'ouverture à la discipline.
- Certaines productions ou expériences ont été trop exposées, déséquilibrant la structure du dossier.
- En parallèle certaines expériences ou productions s'accompagnent d'une succession d'exemples généralistes desservant l'argumentation et la justification de ses choix et de ses démarches.
- D'autre part des candidats se cantonnent aux simples dimensions plastiques ou techniques négligeant les enjeux de la discipline.
- Egalement d'autres candidats se contentent d'exploiter seulement leur domaine de prédilection.

LES OBSERVATIONS DU JURY CONCERNANT L'ORAL.

L'exposé : Il s'agit d'une soutenance de vingt minutes maximum donnant lieu à une présentation synthétique du problème choisi par le candidat, mettant en perspective le développement de celui-ci à plusieurs pistes pédagogiques envisagées.

L'entretien : Il s'agit d'un échange de vingt minutes mené par le jury. Il permet de préciser certains éléments de la présentation, d'évoquer d'autres hypothèses pédagogiques, d'évaluer le recul pris par le candidat par rapport à son expérience ou production ainsi que sa capacité d'écoute, d'argumentation et de remise en question.

Le jury constate que :

Les meilleurs candidats ont su garder une actualité et de la technicité à travers le problème choisi.

D'excellents dossiers ont témoigné d'une investigation active et curieuse dans différents domaines des arts appliqués ou métiers d'art en connexion avec d'autres champs de la culture artistique.

Ces travaux, au regard de problématiques bien posées, soutenus par des exemples riches et variées ont su nourrir un questionnement approfondi, synthétique et rigoureux, présentant des articulations évidentes entre apprentissages et questionnements.

Ils proposent des dispositifs transdisciplinaires et pluridisciplinaires, impliquant savoir-faire et savoirs-associés comme compétences actives à la formation.

- Certains candidats ont développé une stratégie de présentation pertinente, ponctuant la présentation de leur dossier avec leurs pistes pédagogiques, rythmant ainsi l'exposé et mettant en évidence ses points forts.
- Les meilleurs candidats ont montré leur aptitude à enseigner par un exposé vivant et synthétique.
- Certains candidats n'ayant pas ou peu préparé leur oral se contentent de lire leur dossier et ne maîtrisent pas la gestion du temps imparti.
- Certains candidats ont maîtrisé leur espace de représentation en exploitant différents supports de présentation (tableau, diaporama, maquette...) favorisant le dynamisme, la structuration et la fluidité de leur intervention. A l'inverse, d'autres se sont dispersés par une exploitation maladroite de ces supports, saccadant leur exposé (perdant le fil dans la manipulation technique des supports) ou se contentant d'une simple redite de l'oral.

- Certains candidats ont su s'imprégner du vocabulaire approprié afin d'étayer leurs intentions en adéquation aux exploitations pédagogiques dégagées.
- Au contraire certains ont trop développé leurs pistes pédagogiques. Ceci induit un questionnement réducteur, se résumant à un exercice d'application visant des savoir faire sans relation entre eux, sans réflexion sur le processus d'apprentissage et aboutissant de ce fait à des réalisations surfaites.
- Certains candidats ont su séduire le jury par leurs qualités humaines: l'ouverture d'esprit, la remise en question, la générosité vis-à-vis des élèves et sur leur positionnement en tant que futur maître.
- Certains candidats présentent une attitude fermée qui ne démontrent pas leur capacité à se remettre en cause.
- Certains candidats ont été déstabilisés par les questions du jury qui servent pourtant à aider le candidat à expliquer leur démarche ou étayer leurs pistes pédagogiques.

Le jury conseille aux candidats :

- De préparer l'exposé afin d'être clair et structuré, de s'exprimer dans un langage précis, en usant de références adaptées au domaine des arts, de l'artisanat ou du design afin de bien gérer la courte durée de l'exercice.
- D'adopter une stratégie de présentation.
- D'utiliser le tableau comme un support efficace aux propos, sans que cela ne nuise à la fluidité et au dynamisme de l'intervention. L'écriture doit mettre en évidence une structure, un point fort mais ne surtout pas être une redite de la communication orale.
- D'éviter les exercices modélisant (à la manière de...) ou qui exploitent des notions sans intérêt (décorations, habillage, répartition de motifs...)
- De centrer la créativité et la réflexion de l'élève autour des pistes pédagogiques.
- De balayer l'ensemble des champs du programme d'Arts appliqué et de Cultures Artistiques ou des référentiels pour l'option métiers d'art.
- De démontrer par l'oral sa capacité à enseigner : de s'exprimer clairement dans un langage précis, d'utiliser des références ouvertes et pertinentes et de se montrer soucieux envers les élèves afin d'aborder un environnement en constante évolution.
- De structurer, synthétiser et dynamiser la communication en privilégiant le cheminement et l'émergence du questionnement.
- De s'informer sur les compétences des maîtres et se positionner sur des questions pédagogiques.
- De ne pas être déstabilisé par les questions du jury qui cherche à comprendre, à aider le candidat à redéfinir certains paramètres, quand ceux-ci ne sont pas adaptés ou satisfaisants.
- De faire preuve d'écoute et de prendre du recul vis-à-vis de leur travail afin de rebondir sur les questions du jury.

DEUXIEME PARTIE :

Interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable »

LES OBSERVATIONS DU JURY CONCERNANT L'ORAL.

L'exposé : Il s'agit d'une intervention de dix minutes maximum donnant lieu à une présentation synthétique de la question et du document donnés au candidat, portant sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes définies dans le point 1 de l'annexe de l'arrêté du 12 mai 2010 définissant les compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier.

L'entretien : Il s'agit d'un échange de dix minutes mené par le jury. Il permet de préciser certains éléments de la présentation, d'évoquer d'autres hypothèses, d'évaluer le recul pris par le candidat par rapport au document ainsi que sa capacité d'écoute, d'argumentation et de remise en question.

Le jury constate que :

- Certains candidats ont pris soin de contextualiser le document, de définir ses fondements et ses enjeux, voire même de le mettre en perspective avec la discipline. A l'inverse d'autres candidats se sont contentés de paraphraser le texte, le rendant ni plus compréhensible ni plus pragmatique.
- Certains candidats ont su démontrer leur engagement républicain en prenant soin d'éclaircir certains points des documents. A l'inverse, d'autres candidats n'ont pas pris position, s'arrêtant à simplement reformuler le document sans interprétation ni recul.
- Certains candidats ont une connaissance approfondie des textes et des dispositifs, d'autres ignorent jusqu'au fonctionnement élémentaire du système éducatif et du lycée professionnel.

- Certains candidats font l'effort de structurer leur exposé, exploitant pleinement différents supports de présentation et insistant sur les points forts de leur démonstration. A contrario, d'autres candidats se contentent d'une lecture simple et monotone de leur rédaction.

Le jury conseille :

- De préparer l'exposé afin d'être clair et structuré, de s'exprimer dans un langage précis, en usant de références adaptées à la thématique choisie afin de bien gérer la courte durée de l'exercice.
- De synthétiser le texte pour en faire ressortir les enjeux principaux.
- De donner du rythme à l'exposé en adoptant une stratégie de présentation.
- De bien définir les mots-clés, de positionner le document suivant les valeurs républicaines voire de politique générale et de rappeler sa raison d'être, notamment au regard des problèmes rencontrés en lycée professionnel.
- De hiérarchiser sa connaissance des textes en commençant par la connaissance du fonctionnement du système éducatif et du lycée professionnel.
- De faire preuve de naturel, de montrer son engagement républicain, tout en restant dans le cadre éthique du fonctionnaire, (laïcité, neutralité...), de montrer une attitude responsable et référent.
- De montrer comment interpréter ou appliquer le texte par des exemples concrets ou des mises en situation.
- De montrer, si le cas s'y prête, comment mettre en pratique le texte en classe ou dans la discipline afin d'amener les élèves vers l'information et le respect de chacun.
- De ne pas être déstabilisé par les questions du jury qui cherche à comprendre, à aider le candidat à redéfinir certains points quand ceux-ci ne sont pas adaptés ou satisfaisants.
- Enfin, de prendre du recul vis-à-vis du travail présenté pour 'rebondir' sur les remarques du jury et faire preuve d'écoute (l'attitude fermée de certains candidats ne démontre pas leur capacité à se remettre en cause).

RÉSULTATS option design

Première partie : soutenance de dossier devant le jury d'un dossier réalisé par le candidat dans l'un des domaines de la spécialité préparée, suivie d'un entretien avec le jury. (14 points)

Les notes sur 14 vont de 01,25 à 13 au CAPLP et de 05,50 à 09,00 pour le CAFEP-PLP

note / 14	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 10$	$10 \leq n < 12$	$12 \leq n \leq 14$	total	M / 14
Eff. public	5	23	4	10	7	49	07,69
Eff. privé	0	4	1	0	0	5	06,90

Moyenne des admis : 08,67 au CAPLP et 09 au CAFEP- PLP.

Deuxième partie : Interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable » (6points)

Les notes sur 6 vont de 00,75 à 06,00 pour le CAPLP et de 02,00 à 05,00 pour le CAFEP-PLP

note / 6	$0 \leq n < 2$	$2 \leq n < 4$	$4 \leq n \leq 6$	total	M / 6
Eff. public	0	24	25	49	3,73
Eff. privé	0	3	2	5	3,42

Moyenne des admis : 04,22 au CAPLP et 05 au CAFEP- PLP.

RÉSULTATS option Métiers d'Art

Première partie : soutenance de dossier devant le jury d'un dossier réalisé par le candidat dans l'un des domaines de la spécialité préparée, suivie d'un entretien avec le jury. (14 points)

Les notes sur 14 vont de 00,50 à 13,50 au CAPLP et de 04,50 à 11,00 pour le CAFEP-PLP

note / 14	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 10$	$10 \leq n < 12$	$12 \leq n \leq 14$	total	M / 14
Eff. public	2	3	1	3	3	12	08,79
Eff. privé	0	1	1	1	0	2	07,75

Moyenne des admis : 10,25 au CAPLP et 11 au CAFEP- PLP pour le seul candidat admis.

Deuxième partie : Interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable » (6points)

Les notes **sur 6** vont de 00,75 à 06,00 pour le CAPLP et de 02,00 à 05,00 pour le CAFEP-PLP

note / 6	$0 \leq n < 2$	$2 \leq n < 4$	$4 \leq n \leq 6$	total	M / 6
Eff. public	1	1	10	12	4,25
Eff. privé	0	1	1	2	3,5

Moyenne des admis : 4,80/6 au CAPLP et 5/6 au CAFEP- PLP pour le seul candidat admis.

Bilan de l'admission

Moyenne portant sur le total général (total de l'admissibilité + total de l'admission)

Option DESIGN :

Les 32 candidats admis au CAPLP obtiennent la moyenne générale de : 11,78.

Le candidat admis au CAFEP-PLP obtient la moyenne générale de : 14,25

Option MÉTIERS D'ART :

Les 10 candidats admis au CAPLP obtiennent la moyenne générale de : 12,13

Le candidat admis au CAFEP- PLP obtient la moyenne générale de 11,38

Spécialités des candidats admis à l'option Métiers d'Art (public et privé)

- Tapisserie d'ameublement
- Sculpture ornemaniste
- Marqueterie
- Staff
- Horlogerie
- Décorateur de surface et volume
- Graphisme en lettres et décors

